

Compte rendu

Commission d'enquête sur la neutralité, le fonctionnement et le financement de l'audiovisuel public

- Audition, ouverte à la presse, des responsables de l'information de France Télévisions :
- M. Alexandre Kara, directeur de l'information ;
- Mme Muriel Pleynet, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV ;
- Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique..... 2
- Présences en réunion 42

Mercredi
28 janvier 2026
Séance de 15 heures

Compte rendu n° 21

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

**Présidence de
M. Jérémie Patrier-Leitus
*président de la commission***
**Puis de
Mme Sophie Mette,
*vice-présidente de la
commission***



La séance est ouverte à quinze heures dix.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue pour cette audition qui va porter sur l'information au sein du groupe France Télévisions. L'information est au cœur du travail de notre commission d'enquête. À l'heure de la guerre de l'information, de la polarisation du débat public et des menaces que fait peser la désinformation sur les fondements mêmes de notre démocratie, le pluralisme, l'indépendance et l'honnêteté de l'information sont plus que jamais des principes qu'il nous faut défendre et renforcer. Ils ne sont pas négociables. Ces exigences ne sont pas symboliques ou morales, mais elles relèvent d'une obligation légale fondée sur la rigueur déontologique absolue, aux termes de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication. Le secteur public de la communication audiovisuelle a pour mission de garantir l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme de l'information, des principes qui garantissent la confiance de nos concitoyens à l'égard de l'audiovisuel public et que l'Arcom, l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique, est chargée de faire respecter.

Être journaliste au sein d'un média de service public n'est pas un métier comme un autre : c'est une fonction qui engage, un pouvoir qui oblige, au nom même du financement public. Cette charge, au sens le plus noble du terme, implique une exigence absolue d'impartialité. Elle impose d'éviter à chaque instant la confusion des rôles et de savoir précisément d'où les gens parlent. L'audiovisuel public est un bien public, un espace d'information, d'analyse, de débat et de compréhension commun à tous les citoyens, quels que soient leurs choix politiques et leurs opinions. L'audiovisuel public est un acteur majeur de l'information des Français. Notre audition nous permettra de mesurer la manière dont France Télévisions en garantit à chaque instant l'honnêteté, l'indépendance et le pluralisme.

Certaines erreurs, certains incidents au cours des 3 000 heures d'informations que diffuse chaque mois France Télévisions ont suscité l'émoi des Français. Je pense au bandeau de France Info qui évoquait des « otages palestiniens », à la confusion dans un journal télévisé dans les conditions tragiques du décès de Dominique Bernard et de Samuel Paty ou, le 10 novembre, dans l'émission « Tout est politique », à la représentation graphique erronée des intentions de votes pour l'élection présidentielle de 2027.

Pour approfondir ce sujet majeur, nous allons auditionner trois piliers de l'information de France Télévisions.

Monsieur Kara, vous avez commencé votre carrière de journaliste à Europe 1, puis vous avez rejoint *Paris Match*, avant d'intégrer France Télévisions en 1997. Après quatre ans comme chef du service politique d'Europe 1, vous revenez à France Télévisions en 2016, d'abord comme directeur de la rédaction, puis comme directeur de France Info et directeur des programmes, avant de devenir directeur de l'information en octobre 2022. La semaine dernière, vous avez annoncé votre départ. Mme Delphine Ernotte, présidente de France Télévisions, a ensuite confirmé votre remplacement par M. Philippe Corbé. Malgré votre départ, j'ai souhaité maintenir votre audition, car vous avez été responsable de l'information pendant plus de trois ans.

Madame Pleyne, après avoir fait des études d'économie et être passée par le Celsa, l'École des hautes études en sciences de l'information et de la communication, vous avez commencé votre carrière de journaliste à LCP avant de travailler à iTélé, à RMC et au *Parisien*.

Vous avez rejoint France Télévisions en septembre 2019 et vous êtes directrice adjointe de l'information depuis le mois de mars 2025 ; vous êtes également directrice de France Info TV.

Madame Saint-Cricq, vous êtes une figure de l'information de France Télévisions. Vous avez une riche carrière de journaliste derrière vous, notamment à France Télévisions, où vous êtes entrée en 1992. Vous y avez occupé plusieurs postes importants, notamment rédactrice en chef, responsable du service politique de France 2, avant d'être nommée directrice des rédactions nationales de France Télévisions en mars 2025. Vous êtes aujourd'hui une éditorialiste politique reconnue sur France 2.

Avant de vous donner la parole, je vous remercie de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations et je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Je précise que Patrice Duhamel, mon mari, a été directeur général de France Télévisions – il y est entré après moi –, que mon beau-frère, Alain Duhamel, est chroniqueur, que mon fils, Benjamin Duhamel, est journaliste à France Inter et que mon frère, Olivier Saint-Cricq, est directeur d'un journal.

(M. Alexandre Kara, Mme Muriel Pleyne et Mme Nathalie Saint-Cricq prêtent successivement serment.)

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Avant de vous entendre, monsieur Kara, je tiens à préciser un point de méthode et d'organisation. L'ordonnance de 1958 prévoit que le président et le rapporteur peuvent poser toutes les questions qu'ils souhaitent. Il n'est pas écrit que le président d'une commission d'enquête est un passe-plat ou un figurant. Dorénavant, je poserai deux ou trois questions préliminaires, étant entendu que votre propos introductif ne pourra pas excéder dix minutes. Si certains contestaient cette interprétation, ils pourraient se référer au fonctionnement de la commission d'enquête sur les effets psychologiques de TikTok sur les mineurs, au cours de laquelle le président posait beaucoup plus de questions que moi ! Par respect pour M. le rapporteur, je lui laisserai quarante-cinq minutes pour une première série de questions. Je donnerai ensuite la parole aux députés des différents groupes politiques, afin que le pluralisme de notre assemblée trouve à s'exprimer dans cette commission. Je redonnerai enfin autant de temps qu'il le souhaitera à M. le rapporteur pour des questions complémentaires.

M. Alexandre Kara, directeur de l'information de France Télévisions. Monsieur le président, monsieur le rapporteur, mesdames et messieurs les représentants de la nation, je voudrais d'abord vous remercier de nous avoir convoqués. Au risque d'en surprendre certains, nous sommes très heureux d'être ici. Il n'est pas si fréquent pour des journalistes de pouvoir défendre leur métier et leurs convictions devant la représentation nationale. Pour ma part, c'est bien en tant que journaliste que je veux me présenter cet après-midi devant vous, pour vous parler d'abord d'un immense défi, mais surtout d'une immense responsabilité qui est la vôtre, qui est la mienne : défendre l'information et le pluralisme en France.

Jamais les médias n'ont connu de tels bouleversements en un temps si court. La presse traditionnelle, qu'elle soit écrite ou audiovisuelle, est en grave danger. Elle est en danger économique, comme l'a montré l'excellente étude publiée par l'Arcom – la moitié des médias français sont déficitaires ; en danger éditorial également. Chaque jour, des médias disparaissent.

Il est de notre responsabilité collective de défendre l'information, de défendre le pluralisme, donc de défendre la démocratie.

Quand j'étais gamin, j'écoutais Europe 1 en cachette. Ma mère jugeait à l'époque cette radio trop progressiste et préférait s'informer sur les stations du service public. Puis étudiant, j'ai fréquenté un café où la presse était librement à disposition. Chaque jour, je me jetais ainsi sur *Le Parisien*, *Le Figaro*, *Libération*, *Le Monde* et évidemment *L'Équipe*. Aujourd'hui, je parcours quotidiennement l'ensemble de la presse, de *Valeurs actuelles* à *L'Humanité*, du *Point* au *Nouvel Obs*, car je crois viscéralement que c'est du débat, du contradictoire que naît la richesse.

La France est forte d'un extraordinaire éventail informationnel. Il faut à tout prix le défendre. Je sais qu'aujourd'hui la montée des positions radicales, de la dictature du ressenti ou des bulles informationnelles voudrait nous faire croire que l'on pourrait se passer de cette richesse. Pour ma part, elle me semble indispensable à la fabrique du citoyen et à la bonne marche démocratique de notre pays. Il faut défendre les médias traditionnels pour lutter contre la post-vérité et la manipulation de l'information. Peut-être certains d'entre vous me répondront-ils avec fatalisme que, avec le changement des usages médiatiques, il s'agit d'une évolution naturelle et que nous ne pouvons pas y faire grand-chose. Je ne le crois pas.

Ce n'est pas le changement des usages, des formats ou des interfaces d'information qui change ce que doit être la nature même de l'info. Lire un journal de papier ou consulter un smartphone, écouter la radio ou un podcast, regarder le « 20 heures » ou s'informer sur les réseaux sociaux, en fait, peu importe. L'essentiel est d'avoir toujours accès à une information de confiance, pluraliste et contradictoire. C'est cet appel que je vous lance aujourd'hui, à vous, mesdames et messieurs les députés : aidez-nous à sauver l'extraordinaire richesse de l'information de ce pays, aidez-nous à défendre le débat démocratique !

Il était important pour moi de vous présenter ce contexte avant de vous parler de la spécificité de l'information de service public. Depuis quelque temps, un certain nombre de polémiques et d'attaques aidant, une partie des Français s'interrogent, légitimement. Ils se demandent à quoi sert l'information de service public. C'est à cette question que je voudrais maintenant tenter de répondre. D'abord, sans l'information de service public, c'est toute une partie de l'information qui disparaîtrait de notre paysage informationnel. C'est en effet son devoir d'être là où le privé n'est pas. Soyons clairs : il ne s'agit pas d'opposer public et privé, mais simplement de rappeler que les responsabilités du service public – vous l'avez dit, monsieur le président – sont plus larges que celles du privé. Que ce soit sur l'international, la proximité, l'outre-mer, la culture, la politique, la société ou l'économie, beaucoup de sujets ne sont traités que sur des chaînes publiques. C'est la responsabilité du service public d'assurer la continuité territoriale de l'information. C'est le devoir du service public d'assurer la pluralité de l'information.

L'information de service public, c'est aussi le dernier bastion de magazines réguliers sur la politique, l'Europe, la culture, à des heures de grande écoute. Parmi nos missions, il y a aussi l'investigation : des magazines qui permettent d'éclairer les Français sur des sujets complexes, au même titre d'ailleurs que votre commission. L'information de service public n'a pas d'agenda marketing et doit éviter à tout prix le racolage informationnel. Notre plus grande fierté, c'est de permettre la pluralité de l'information, mais aussi le pluralisme des opinions. L'info de service public, c'est près de 3 000 invités politiques par an, mais surtout près de 12 000 invités dans tous les domaines d'expertise, une diversité inégalée dans le paysage médiatique français.

Pour bien remplir ses missions, l'information de service public doit rester une information indépendante – indépendante du pouvoir politique, du pouvoir économique, du pouvoir religieux et de toute pression extérieure. L'information de service public est une information vérifiée et transparente. Vous l'avez précisé également, il y a parfois des erreurs. Le zéro défaut n'existe pas quand on produit près d'une centaine d'heures d'info par jour, tous supports confondus. Mais ces erreurs, nous les reconnaissons, nous les corrigeons et nous les expliquons. Depuis deux ans maintenant, nous avons une page « Transparence », qui permet à chacun de vérifier nos temps de parole, nos invités, nos thématiques et d'expliquer aussi la manière dont nous travaillons. Pour y accéder, il suffit de scanner le QR code présent dans nos journaux. C'est un modèle unique au monde dont la BBC a décidé de s'inspirer.

Une autre des missions de l'information de service public, c'est l'accessibilité. Nous devons mener cette bataille quotidiennement pour récupérer les décrocheurs et les oubliés de l'information.

Notre mission enfin – et c'est peut-être l'enjeu majeur des prochaines années –, c'est la lutte contre la désinformation et les ingérences informationnelles. Plus que jamais, le service public doit en être le bras armé. Nous avons noué un partenariat avec Viginum, le service de l'État chargé de la lutte contre les ingérences numériques, pour lutter ensemble contre celles qui ne manqueront pas de se produire à l'occasion des prochains rendez-vous électoraux.

Cette bataille, nous pouvons la gagner ensemble. L'information de service public est une information au service de tous. Son universalité doit faire l'objet d'un consensus national. Je le rappelle encore une fois : l'information n'est pas un contenu comme un autre. Il faut réaffirmer les moyens de son indépendance éditoriale, sanctuariser son financement et, pourquoi pas, mieux l'accompagner. L'information est la nécessaire expression du questionnement démocratique. En tant qu'outil magnifique pour enrichir, défendre, vulgariser l'information, notre démocratie mérite mieux que des oukases à l'emporte-pièce. Il faut sanctuariser cette information.

Comme dans tous les médias, l'information de France Télévisions n'est pas parfaite, elle doit poursuivre sa transformation. Mais la richesse de notre écosystème d'information vient, comme souvent en France, de la mixité public-privé. Il ne faut pas les opposer. L'information privée et l'information de service public, je l'ai dit, sont complémentaires.

Avant de conclure, je voudrais rappeler ici que, contrairement à certaines idées reçues, l'information de service public sait parfaitement qu'elle est responsable de l'argent public. Nous sommes comptables de l'utilisation de l'argent public. Nous ne devons jamais oublier que tous les Français sont les copropriétaires de cette information. En une décennie, nous avons réalisé des économies, nous nous sommes réformés, nous avons augmenté la productivité. Ces efforts ont été ceux de milliers d'hommes et de femmes qui, chaque jour, travaillent avec passion à informer, à éclairer, à rassembler et à consolider notre idéal démocratique dans tous les territoires de la nation. Ce chemin, nous devons le poursuivre pour nous transformer encore, nous améliorer. Nous le devons aux Français. Aussi, j'en appelle à vous, mesdames et messieurs les députés, pour préserver le débat démocratique, pour assurer la liberté d'expression et d'information, pour renforcer notre cohésion nationale. Nous devons à tout prix, ensemble, défendre ce bien commun qu'est l'information de service public, ce bien commun qui doit être et rester celui de tous les Français.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie pour cette introduction et je vous poserai immédiatement une première question. Monsieur Kara, vous êtes le quatrième

directeur de l'information depuis l'arrivée de Delphine Ernotte. Si j'étais journaliste, je formulerais ainsi ma question : « Directeur de l'information : mission impossible ? » Comment expliquez-vous cette importante rotation à la tête de l'information de France Télévisions ?

Le rapprochement entre France Info TV et France Info radio est souhaité depuis des années, afin de faire émerger un acteur unique de l'information du service public audiovisuel. Qu'en pensez-vous ?

Enfin, l'Arcom a mis en garde France Télévisions quant au respect du pluralisme politique sur France 5. Delphine Ernotte a pris la décision, qui nous a été expliquée hier par Florent Dumont, le directeur des magazines, de ne plus inviter de responsables politiques pendant quelques semaines. Au même moment, elle a également décidé d'unifier le pilotage de l'information, en donnant la responsabilité des magazines d'information au directeur de l'information. Autrement dit, les tranches d'information de France Télévisions et les magazines d'information seront demain, si nous avons bien compris, sous la responsabilité du directeur de l'information. Comment analysez-vous cette décision ? Pensez-vous qu'il soit essentiel que toutes les tranches d'information de France Télévisions, quels que soient leurs formats, soient sous la houlette du directeur de l'information ? Enfin, pour vous, le directeur de l'information doit-il impérativement disposer d'une carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer d'être relativement succinct. Et je vous invite, si vous avez le sentiment que j'utilise la langue parlée parfois pas loin d'ici, la langue de bois, à me le signaler, afin que je sois le plus clair possible...

Une telle succession des directeurs de l'information n'est pas vraiment nouvelle. Le service public a connu et connaît, contrairement à certaines structures privées, un *turn over* un peu plus important aux postes de responsabilité. Pour ma part, je serai resté 1 205 jours à la tête de l'information de France Télévisions ; c'est une longévité assez raisonnable qui m'a permis de m'attaquer à un certain nombre de problèmes, d'effectuer un certain nombre de transformations et de prendre le temps de la stabilité et de la réflexion. Ce n'est pas à moi de commenter les précédents choix de la présidente, mais je pense que nous avons besoin de stabilité. En effet, nous sommes à un moment de bouleversement très important de l'information : il faut être capable de travailler sur la longueur pour s'adapter. Notre problème principal, c'est de nous adapter à un écosystème extrêmement mouvant. Le service public est parfois caricaturé pour sa lenteur ou son immobilisme, alors que, en réalité, il peut s'adapter comme n'importe quelle autre structure ; il faut juste lui laisser le temps. Si vous me demandez si je pense que la stabilité à la tête de l'information est quelque chose d'important, la réponse est oui. Si vous me demandez si, parfois, un directeur de l'information est comptable aussi des soubresauts de l'information ou des organisations intérieures, c'est également vrai.

C'est l'un de mes regrets de ne pas avoir été personnellement capable de provoquer le rapprochement de France Info TV et radio. Même si ce n'est pas ce que l'on entend régulièrement, France Info est bien le premier média français, d'une puissance extraordinaire : la chaîne de télévision représente quotidiennement près de 7 millions de téléspectateurs ; la radio près de 5 millions d'auditeurs ; le site plus de 4 millions de lecteurs. Mais il est très difficile de rapprocher les structures, comme l'a relevé la rue de Valois. Une fois n'est pas coutume, je vais vous donner mon opinion personnelle, qui est aussi une opinion professionnelle : je suis personnellement favorable au rapprochement des entités de service public, parce que nous avons besoin d'être plus forts, plus efficaces pour relever les défis à venir. Je pense que nous devons poursuivre le rapprochement de France Info. Ce sera meilleur pour tout le monde, notamment pour les journalistes, qui pourront avoir plus de moyens pour

faire en sorte que l'éditorial soit plus riche et plus clair ; en outre, l'ensemble sera plus économe en deniers publics.

À France Télévisions, on dissocie les magazines d'information ou de para-information produits en externe des productions en interne. Traditionnellement, les maisons de production ont affaire à la direction des programmes et des antennes et non pas à la direction de l'information, ce qui pose des problèmes. À titre d'exemple, la décision a été prise de ne pas accueillir d'invités politiques dans les magazines de France 5, en raison de la complexité, pour un acteur extérieur, de réagir immédiatement aux contraintes de l'accompagnement éditorial. À l'approche d'échéances électorales, il est inutile de préciser que tout retard ou toute erreur d'appréciation dans le calcul du temps de parole peut rapidement entraîner des rappels à l'ordre de notre régulateur, ce qui est normal. Il n'en demeure pas moins que, compte tenu du volume très important d'info produite, la gestion du temps de parole peut être complexe. Quant à savoir s'il est pertinent de rapprocher ces productions externes de la production interne, j'y suis depuis longtemps favorable. Je pense que c'est une très bonne chose, qui permettra, je l'espère, d'harmoniser l'éditorial de l'ensemble des offres d'information de France Télévisions.

Quant à la carte de presse, je vous remercie de me poser cette question piège.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous-même, vous l'avez, vous êtes journaliste.

M. Alexandre Kara. Je suis journaliste, effectivement. Je pense qu'une directrice ou un directeur de l'information doit avoir une carte de presse et une expérience journalistique. J'ai une chance formidable : j'ai travaillé dans la presse écrite, dans la radio et dans la télé. J'ai fait de la transformation numérique. Surtout, j'ai fait à peu près tous les métiers de journaliste et je connais à peu près tous les métiers techniques aussi de cette profession. J'en tire un grand avantage : savoir où sont les leviers de la transformation, où seront les leviers de l'accompagnement et comprendre les uns et les autres. Au-delà, la carte de presse est importante, non pas parce que l'on peut entrer gratuitement dans les musées, mais parce qu'elle nous donne à tous des devoirs. En réalité, un journaliste a plus de devoirs que de droits. La carte de presse nous oblige à faire ce métier en âme et conscience. Toute personne qui aurait dévoyé sa carte de presse au sein de France Télévisions et aurait eu affaire à moi n'aurait pas eu sa place dans le groupe. La carte de presse nous engage. J'ai des principes et je pense qu'ils sont partagés par la très grande majorité des journalistes. Nous devons répondre à un nombre de critères et de règles déontologiques.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Bonjour Monsieur, bonjour Mesdames : merci d'être là et de bien vouloir répondre à nos questions. On ne présente plus le directeur des antennes et des programmes, le véritable numéro 2 du premier groupe d'audiovisuel de France, M. Sitbon Gomez. Nous avons appris qu'il avait notamment récupéré la tutelle de la direction de l'information. Lorsqu'il a été recruté par France Télévisions, M. Sitbon Gomez n'avait travaillé que pour Europe Écologie-Les Verts. Jusqu'à l'été dernier, lorsque l'on cherchait son nom sur Google et sur Wikipédia, il était identifié comme « activiste politique ». Désormais, il est à la tête d'une rédaction de 2 600 journalistes, sans avoir jamais disposé de la moindre carte de presse. Estimez-vous que cette situation soit satisfaisante ? Pourquoi, selon vous, M. Sitbon Gomez a-t-il été nommé à la tête de la direction de l'information ? Pensez-vous que les journalistes de France Télévisions auraient accepté une telle situation si leur manager indirect n'avait pas été journaliste et qu'il avait travaillé exclusivement pour le Rassemblement national, par exemple ?

M. Alexandre Kara. Je vais essayer de répondre à cette question qui comporte quelques pièges. Je suis professionnel et, en tant que professionnel, je n'ai pas à juger des décisions de ma présidente. Je vais encore une fois vous parler de mon expérience. Cela fait un peu moins de trois ans et demi que j'ai pris la tête de la direction de l'information de France Télévisions. Pendant tout ce temps, j'ai toujours été totalement indépendant. Toutes les décisions difficiles qui ont dû être prises à l'information, c'est moi qui les ai prises. Toutes les responsabilités qui ont dû être assumées, c'est moi qui les ai assumées. Je n'ai subi aucune pression, aucune demande, aucun ordre éditorial ni de la part de la présidente, ni de celle de Stéphane Sitbon Gomez. Je veux être très clair là-dessus. J'ai été totalement libre dans mes fonctions, ce qui fait de moi le responsable de l'ensemble de ce bilan. J'ai beaucoup travaillé avec Stéphane Sitbon Gomez, qui est depuis longtemps à la tête de la direction de l'information régionale, qui représente à peu près 2 400 journalistes, 2 400 cartes de presse. Je n'ai jamais pu constater une ingérence éditoriale de sa part.

La réorganisation en cours à France Télé a été décidée par la présidente. Je n'ai pas à juger de sa pertinence, puisque je ne pense pas être assez compétent pour cela. Je sais qu'elle a vocation à permettre à France Télévisions d'être plus efficace, plus économe et d'affronter un certain nombre de défis.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez expliqué qu'un directeur de l'information doit avoir une carte de presse, une expérience journalistique. Force est de constater que le supérieur hiérarchique du directeur de l'information chez France Télévisions n'en dispose pas. Comment le justifiez-vous ? Pour quelles raisons, selon vous, a-t-il été nommé ?

M. Alexandre Kara. Mon objectif, vous l'avez compris, n'est pas de vous contredire, loin de là. Le poste de directeur de l'information n'est pas supprimé. Je connais même le nom de mon successeur, que je salue, Philippe Corbé. Il sera aux commandes dès lundi prochain. Ce sera désormais à lui de montrer qu'il est le garant de l'indépendance éditoriale de l'information de France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À quoi sert-il d'avoir la tutelle de l'information pour celui qui est numéro 2 ? N'aurait-il pas mieux valu que le directeur de l'information soit directement sous la tutelle de la présidence ou de la direction générale de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Là encore, vous me demandez une position personnelle. Je ne veux pas afficher mes opinions devant vous. Cela fait trente-deux ans que j'ai une carte de presse. Je mets au défi quiconque dans cette salle de trouver le moindre engagement partisan de ma part, quel qu'il soit. J'ai volontairement choisi de défendre un certain nombre de valeurs auxquelles je crois. L'une d'entre elles, c'est la loyauté à l'entreprise qui m'emploie. Je n'ai pas à juger de cette réforme. J'imagine qu'elle vise à améliorer les choses, mais je n'ai pas à juger du nouvel organigramme.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez évoqué l'absence d'ingérence de la part de M. Sitbon Gomez ; ma question concernait plutôt sa compétence. Estimez-vous légitime que le supérieur hiérarchique d'un directeur de l'information, qui est le manager de près de 3 000 journalistes, soit à un tel poste sans carte de presse ?

M. Alexandre Kara. Je ne veux pas éluder votre question, mais je vous ai déjà répondu. Je vais essayer de faire une comparaison. Pour avoir été journaliste politique pendant quelque temps, j'ai rencontré beaucoup de ministres qui occupaient un poste dans un domaine

dont ils n'étaient pas forcément des spécialistes – santé, travail et même économie. Mais je sais qu'ils étaient entourés de spécialistes, qui géraient pour eux un certain nombre de choses. Cela ne les empêchait pas de donner l'impulsion, sans s'ériger eux-mêmes en spécialistes.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Madame Pleynet, dans son dernier rapport, la Cour des comptes souligne que les charges de France Info TV ont doublé en sept ans, passant de 14 à 28 millions d'euros en 2024. Lors de son audition, Delphine Ernotte a admis que le coût réel de France Info serait d'environ 40 millions d'euros par an. Pourtant, la part d'audience de France Info TV n'excède pas les 1 %, loin derrière les 3,4 % de CNews, les 2,8 % de BFM TV ou les 2 % de LCI. Dans un communiqué de presse publié le 12 novembre dernier et intitulé « France Info entre *fake news* et faux tableau », le syndicat CGT France Télévisions ironisait sur les mauvais résultats de la chaîne : « À la traîne des chaînes info en continu, franceinfo se réinvente grâce au dérapage en continu ! Comme une valse à trois temps : “On a dérapé, on dérape, on va dérapper.” » Comment expliquez-vous que l'augmentation continue du budget de France Info TV n'ait pas d'impact sur ses performances d'audience ? Reconnaissez-vous une part de responsabilité dans cet échec, qui pourrait d'ailleurs être imputé à la qualité de l'information proposée ?

Mme Muriel Pleynet, directrice adjointe de l'information et directrice de France Info TV. Cette question me permet de faire le point sur les audiences de France Info TV, chaîne que je dirige seulement depuis mars 2025 et dont le budget est stable depuis cette date.

Comme vous le savez, les canaux des chaînes d'information ont été regroupés en juin dernier, si bien que France Info TV, qui occupait le canal 27, détient désormais le canal 16. Depuis, d'après l'indicateur Reach, son audience a progressé de 40 %. Selon les semaines, entre 6,6 et 7 millions de téléspectateurs regardent cette chaîne, ce qui représente une part d'audience supérieure à 1 %. Est-ce suffisant, me demanderez-vous ? Lorsque Delphine Ernotte m'a nommée à la tête de France Info TV, elle m'a fixé pour objectif d'atteindre 7 millions de téléspectateurs. Mission accomplie, aurais-je donc envie de répondre.

Notre objectif, à France Télévisions, et pas seulement à France Info, est de parler au plus grand nombre. Vous le savez peut-être, la part d'audience est calculée en fonction de la durée d'écoute. Si cette dernière est inférieure sur France Info TV à ce qu'elle peut être sur les autres chaînes d'information, cela s'explique par notre offre différente. Depuis juin dernier, nous avons choisi de réintroduire des journaux d'information toutes les heures et des rappels de titres toutes les demi-heures, partant du principe que la vocation première d'une chaîne d'information est d'abord d'offrir aux téléspectateurs qui zappent chez nous un résumé de l'info du jour, et seulement après des développements et des décryptages.

Ce choix de réintroduire des journaux d'information et des rappels de titres fait que, contrairement à certains de nos concurrents, notre grille est plus séquencée, ce qui induit de fait une moindre durée d'écoute car, pour utiliser notre jargon, les points de sortie sont plus fréquents. Une fois que le téléspectateur a suivi un journal de dix ou quinze minutes, il peut considérer qu'il est informé. Je le redis, cela explique pour partie le différentiel d'audience. Il n'empêche que nous sommes en progression et que nous ne comptons pas en rester là.

Quant à la CGT, elle est libre de ses propos. Oui, des erreurs ont pu être commises sur France Info TV : je ne doute pas que nous y reviendrons. Elles ont été rectifiées. Qui n'en commet pas ? Nous sommes en direct dix-huit heures par jour. Et quand on produit de l'info pendant une telle durée, l'erreur est humaine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous dites que la mission que Delphine Ernotte vous a confiée est accomplie et que votre objectif est de parler au plus grand nombre ; ce sont vos termes. Les audiences de France Info TV sont néanmoins très inférieures à celles des trois autres chaînes d'information en continu. Était-il nécessaire de créer une autre chaîne d'information publique, sachant que France 24 existait déjà et que trois chaînes d'information avaient déjà trouvé leur audience ? Dit autrement, la mission est-elle vraiment accomplie ?

Mme Muriel Pleyne. J'ai indiqué qu'il s'agissait d'une première étape, qui en appelait d'autres. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce que nous sommes aujourd'hui.

Une chaîne d'information publique était-elle nécessaire ? Ma réponse est oui. Notre offre est différente de celle de nos confrères et de celle de France 24. La nôtre est sans doute plus généraliste et pluraliste : nous traitons de sujets qu'on ne verra pas sur d'autres chaînes d'information. De ce point de vue, il me semble donc justifié d'avoir une chaîne d'information du service public.

Quant aux audiences, nous y sommes évidemment sensibles. Tous les jours à 11 heures, quand elles tombent, je me jette dessus pour voir quelle a été l'audience de la veille. Hier, nous étions à 1,3 % ; ce n'est pas si mal. Et sur certains créneaux, France Info TV n'est pas quatrième, mais troisième, voire deuxième.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends bien, France Info TV se différencie des chaînes privées commerciales par son caractère pluraliste ; là encore, c'est le terme que vous avez employé. Cependant, à plusieurs reprises, l'Arcom a alerté France Info TV au sujet de la sous-représentation chronique de certains partis, à l'instar de La France insoumise ou du Rassemblement national.

Les données de l'Arcom indiquent par exemple que lors de la campagne pour les élections européennes de 2024, un moment politique important, France Info TV est la chaîne d'information qui a donné le moins de temps d'antenne aux partis de la droite nationale, avec 24 % de temps de parole, contre 36 % sur LCI. Quelques semaines plus tard, le bloc de droite nationale a recueilli 37 % des suffrages à ces élections.

Comment justifiez-vous cette sous-représentation chronique, notamment du Rassemblement national ? Quelles mesures avez-vous prises pour corriger cette entorse au pluralisme ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je rappelle simplement que Mme Pleyne n'était pas encore directrice de France Info TV lors de la campagne pour les élections européennes. Cette question s'adresse donc peut-être surtout à M. Kara.

M. Alexandre Kara. Je rebondis d'abord sur la précédente question, qui est très importante. J'ai dit dans mon propos liminaire combien je suis attaché à la richesse de l'information en France. Y a-t-il une chaîne de trop ? Je me pose cette question depuis très longtemps. Nous ne sommes pas un pays comme les autres. Certains jours, 12 à 13 % des téléspectateurs regardent les chaînes d'information : c'est un chiffre inégalé en Europe et dans le monde, une exception française. Je vous laisse réfléchir aux raisons ; pour ma part, je pense que les Français sont un peuple très politique et passionné par l'information, capable de suivre des moments importants avec un extraordinaire appétit. Nous l'avons encore constaté ces derniers temps.

Or les tonalités des différentes chaînes d'information permettent justement leur expression dans le paysage audiovisuel. J'estime qu'il peut exister, dans le paysage médiatique, des chaînes d'opinion ou d'infopinion. Cela ne me pose aucun problème ; cela s'appelle le pluralisme, la liberté, l'expression du débat, et c'est très bien. Les chaînes privées ont la liberté de choisir leur éditorial.

Pour prendre un exemple auquel vous ne vous attendez peut-être pas, LCI a choisi, depuis le début de la guerre en Ukraine, de beaucoup consacrer son éditorial à l'international, intervenant moins sur d'autres sujets. Cela donne de l'espace à France Info TV pour s'intéresser à des questions moins traitées. Par exemple, nous diffusons plusieurs journaux ultramarins par jour. Vous verrez également des sujets internationaux qui ne sont couverts nulle part ailleurs. Des questions ne sont soulevées que sur notre chaîne et nous sommes les seuls à inviter certaines personnes.

Ainsi, eu égard au très fort appétit des Français pour les chaînes d'information et à leur complémentarité informationnelle, je réponds que oui, France Info TV a sa place.

S'agissant des audiences, Muriel Pleynet l'a bien expliqué, il existe deux moyens de les mesurer. Il y a une mesure moyenne, réalisée par Médiamétrie, mais aussi ce qu'on appelle en bon français le Reach, c'est-à-dire la couverture, un mode de calcul issu du numérique. Le score Médiamétrie de France Info TV se situe autour de 1,1 ou 1,2 % de part d'audience, contre 3,6 voire 3,8 % pour CNews, qui atteint d'excellents résultats. Il y a donc bien une différence. Cela étant, en couverture, près de 7 millions de personnes passent chaque jour sur notre chaîne, contre un peu plus de 9 millions sur CNews. Vous voyez donc qu'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le rapporteur vous avait également demandé comment vous garantissez le pluralisme, eu égard, notamment, aux mises en garde de l'Arcom.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je précise que nous avons déjà discuté des indicateurs d'audience au cours de nos auditions. Le Reach comptabilise le nombre de personnes exposées à un contenu pendant environ dix secondes au cours du dernier mois : je ne suis donc pas certain qu'il s'agisse du meilleur outil. La part d'audience demeure l'indicateur clé : c'est à celui-ci que je me réfère.

Quant au respect du pluralisme, l'Arcom a en effet indiqué que France Info TV y avait dérogé lors de la dernière campagne pour les élections européennes. Quelles mesures concrètes avez-vous donc prises depuis pour y remédier ?

M. Alexandre Kara. Comme vous le savez, nous sommes très attachés au pluralisme politique. Nous sommes scrutés par l'Arcom, ce qui est normal, ainsi que par nos concitoyens. Nous avons effectivement constaté qu'il était compliqué, avec notre offre d'information, d'atteindre un parfait pluralisme, d'autant que, je me permets aussi de le dire, les soubresauts politiques ne favorisent pas la sérénité dans les comptages.

Des mesures très claires ont été prises. Nous y reviendrons, mais j'ai décidé de la publication régulière des temps de parole sur la page de transparence que nous avons créée. J'ai également nommé un responsable des temps de parole pour l'ensemble des chaînes et des supports du groupe, afin de vérifier et de publier les décomptes mois après mois – alors que l'Arcom le demande tous les trimestres.

J'ajoute qu'une chaîne d'information est totalement soumise à l'actualité. Quand un parti est soudainement très exposé, il est sur-représenté. À l'inverse, quand un parti décide de faire une diète médiatique, ce qui arrive, il est difficile de rattraper son temps de parole en quinze jours. J'ai d'ailleurs renforcé certaines règles. À une époque, pour faire du rattrapage, il nous arrivait de diffuser des émissions ou des interviews très tard le soir ou très tôt le matin. C'est désormais interdit sur nos antennes : il faut une exposition comparable, ce qui accentue donc nos difficultés. Mais je vous garantis que nous avons instauré des garde-fous, qui me rendent très confiant pour la suite des événements.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens à une autre question importante. Comme vous le savez, à France Télévisions, le salaire moyen dépasse les 72 000 euros par an, situant les salariés du groupe parmi les 9 % des Français les mieux rémunérés. Une trentaine de cadres gagnent davantage que le président de la République, tandis que la présidente du groupe, Delphine Ernotte, percevra cette année une prime de performance proche des 80 000 euros, alors même que les indicateurs sont au rouge et que l'entreprise est au bord de la faillite, comme l'indique un rapport de la Cour des comptes.

Nous avons interrogé le SNJ (Syndicat national des journalistes) de France Télévisions sur cette politique salariale qu'on peut qualifier de particulièrement généreuse. Ce syndicat a dénoncé des écarts de rémunération majeurs, notamment entre les pigistes et certains journalistes, qu'il juge particulièrement choquants, allant jusqu'à décrire une fracture salariale profonde. Le SNJ note qu'il existe, d'un côté, un petit nombre de rémunérations très élevées, probablement celles des cadres dirigeants, et, de l'autre côté, une grande majorité de journalistes maintenus dans la précarité.

En tant que cadres et responsables de l'information au sein de France Télévisions, comment justifiez-vous de tels écarts ? Je sais par exemple que Mme Saint-Cricq s'est émue des écarts importants qui peuvent exister entre les pigistes, les journalistes et les cadres dirigeants.

Enfin, pourriez-vous nous communiquer, monsieur Kara, le montant du salaire que vous percevez pour vos fonctions de directeur ?

M. Alexandre Kara. J'essaierai d'être clair et concis, mais la question est très compliquée.

D'abord, je tiens à dire que les gens qui travaillent à France Télévisions n'ont pas à se plaindre ; nous avons un devoir de vérité envers les Français.

Ensuite, je rappelle que France Télévisions est très contrôlée. Il y a des règles : les salaires sont encadrés et correspondent à des fonctions. S'il nous venait l'idée d'y déroger, le contrôleur de l'État interviendrait ; il lui revient de valider l'ensemble des rémunérations dépassant un certain seuil. C'est un élément très important.

J'ai parfois échoué à recruter des gens car les règles du groupe m'en empêchaient : je ne pouvais pas leur donner le salaire qu'ils réclamaient. Il m'est également arrivé, au cours des trois dernières années, d'embaucher des gens parce qu'ils avaient renoncé à une partie de leur rémunération pour rejoindre le service public. C'est une réalité. N'y voyez aucune plainte de ma part : j'indique simplement que les écarts de salaire entre France Télévisions et le privé sont tels qu'il nous est parfois très difficile d'être attractifs.

Les écarts salariaux sont un problème important. Nous avons essayé de les réduire au maximum. Dès que j'ai pris mes fonctions, je me suis efforcé d'atteindre l'égalité hommes-femmes, en remontant la rémunération des femmes quand il y avait des disparités. Nous avons aussi prêté attention aux écarts supposés entre les journalistes de France 2 et ceux de France 3, les rédactions ayant fusionné. C'était une demande des syndicats, mais contrairement à l'idée reçue, certains salaires sur France 3 étaient plus élevés que sur France 2. N'oublions pas non plus que l'âge moyen, au sein de nos rédactions, est assez élevé. Or quelqu'un qui a trente ans de carrière est mieux payé qu'un professionnel qui débute. Quant aux précaires, il y avait environ quatre-vingt-dix non-permanents quand je suis arrivé : au dernier recensement, ils ne sont plus que quarante-six.

Sur ce dernier point, je rappelle que les spécificités de nos métiers nous obligent à jouer sur les non-permanents. Nous sommes soumis à des injonctions contradictoires. Il faut veiller au budget, car il s'agit d'argent public. Il faut être souple dans les programmations, car les émissions spéciales ne peuvent pas nécessairement être faites grâce à des permanents rémunérés toute l'année. Et, je l'ai dit, l'État nous impose des restrictions en matière d'embauches. Pour toutes ces raisons, nous employons des non-permanents parce que nous ne pouvons pas recruter en CDI. En somme, la situation est bien plus complexe qu'il n'y paraît.

Enfin, vous m'avez interrogé sur mon salaire. Il est totalement respectable, mais je ne le communiquerai pas ici pour ne pas contrevenir aux règles de protection de la vie privée. J'ajoute que vous y avez de toute façon accès en tant que rapporteur de cette commission d'enquête. Le montant de mon salaire figure parmi les données et documents mis à votre disposition dans la « data room » ; j'ai vérifié que c'était bien le cas. Je précise enfin qu'à poste équivalent, je suis beaucoup moins bien payé que mes homologues du privé. Je répète que je ne m'en plains pas : j'ai choisi le service public par adhésion et par conviction.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je précise que la « data room » est la plateforme numérique qui contient tous les éléments mis à la disposition du rapporteur par France Télévisions.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Monsieur Kara, vous avez dit que les écarts de salaires entre France Télévisions et les entreprises privées étaient tels qu'il est difficile à l'audiovisuel public d'être attractif. Je rappelle les chiffres du secteur : 72 000 euros de salaire moyen chez France Télévisions, contre 67 000 euros dans l'audiovisuel privé et 48 000 euros dans le milieu de la culture, qu'il s'agisse du public ou du privé. Ces éléments me semblent donc contredire vos arguments.

Madame Pleynet, madame Saint-Cricq, pouvez-vous communiquer vos salaires, et nous faire part de votre vision des écarts de rémunération – que dénoncent les syndicats – entre les pigistes précaires et les cadres dirigeants ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. J'insiste sur le fait que les chiffres donnés par le rapporteur sont des moyennes.

Par ailleurs, à votre connaissance, monsieur Kara, dans quelle mesure la rémunération des directeurs de l'information de CNews ou de BFM est-elle plus importante que la vôtre ? Gagnent-ils trois, quatre, cinq fois plus que vous ?

M. Alexandre Kara. Ce que je peux dire, c'est que les salaires vont du simple au double entre nos figures de l'antenne et celles qui travaillent à l'extérieur.

Je ne conteste pas vos chiffres, monsieur le rapporteur, mais je suis prêt à vous communiquer le détail de toutes les négociations salariales que nous avons conduites depuis trois ans et, de manière confidentielle, la liste de toutes les personnes qui ne sont pas venues sur nos antennes pour des raisons de rémunération – elles sont nombreuses. Tout comme je tiens à votre disposition la liste des personnes qui ont renoncé à une partie de leur salaire pour nous rejoindre.

Je ne suis pas en train de dire que c'est la misère sur le service public : il ne faudrait surtout pas caricaturer. Je dis simplement que face aux chaînes comparables, c'est-à-dire TF1 ou M6 en ce qui concerne France 2, nous ne sommes pas compétitifs pour attirer certains talents. Je ne dis rien d'autre.

Enfin, c'est vrai, chez nous comme ailleurs, quelqu'un qui débute dans le métier est payé un peu plus de 2 000 euros net par mois.

Mme Nathalie Saint-Cricq, éditorialiste politique. Qu'il y ait des écarts, c'est certain. Qu'il n'y ait pas une totale transparence, c'est également vrai. Pour ce qui me concerne, je m'alignerai sur la décision de France Télévisions et de mes collègues qui consiste à rappeler que nos salaires sont pleinement disponibles sur la « data room ». J'ai d'ailleurs dû donner le mien sur certaines antennes.

J'en profite pour rappeler que j'ai travaillé pendant dix ans à « Questions politiques », une émission dominicale de France Inter qui impose de travailler un peu le samedi et beaucoup le dimanche. Je l'ai fait à titre totalement bénévole, sans même la moindre cotisation pour la retraite. Je ne crois donc pas que ce soit l'appât du gain qui nous fasse travailler dans le service public.

Par ailleurs, j'irai dans le même sens que mon camarade Alexandre Kara : quand je dirigeais le service politique et que s'ouvrait le mercato, en mai, il m'était très difficile de proposer une prime ou une augmentation aux journalistes qu'on essayait de nous piquer parce qu'ils étaient plutôt bons. Tout cela est très contrôlé par les syndicats, de manière tout à fait paritaire. J'y insiste, c'est extrêmement supervisé. Et même si cela a pu déranger, il m'est arrivé de déplorer de ne pouvoir jouer ni sur le mérite, ni sur la quantité de travail réalisé.

Qu'il y ait une fracture entre les pigistes et les permanents, c'est souvent le cas. C'est d'ailleurs aussi parce que nous devons tenir les cordons de la bourse que nous recourons aux pigistes, quoique le moins possible.

Enfin, je précise que le contrôle va jusqu'aux notes de frais. On va jusqu'à nous demander pourquoi nous avons pris un taxi plutôt que le métro pour aller au ministère de la défense. Comme mes camarades, je ne me plains pas du tout, mais pour connaître de nombreuses personnes, membres de ma famille ou non, qui travaillent dans le privé, j'ai une vague idée de l'échelle des salaires qui y est pratiquée. Pour ma part, j'ai choisi d'être libre, même si je suis moins payée.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Excusez-moi d'intervenir mais on vient de me confirmer que les salaires sont bien à la disposition du rapporteur, qui pourra donc les comparer avec ceux de l'audiovisuel privé.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je vous remercie pour vos différentes réponses, même si je m'étonne de ce refus, qui nous a déjà été opposé lors de précédentes auditions, de

révéler certains détails, en l'occurrence le montant de votre salaire, payé par l'impôt des Français.

Le salaire des députés, par exemple, est public. Plus encore : nous devons transmettre à la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP) le détail de nos rémunérations, sur les cinq années précédant notre mandat. Ces éléments sont ensuite accessibles à tous. Tous les Français savent combien j'ai gagné lors des cinq dernières années, alors même qu'il s'agissait d'une rémunération versée à titre privé et non par de l'argent public.

M. Erwan Balanant (Dem). Vous n'êtes pas journaliste !

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Il ne fallait pas se présenter pour devenir député ! Il faut arrêter le voyeurisme !

Mme Caroline Parmentier (RN). C'est l'argent de nos impôts !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi êtes-vous donc si réticents à communiquer votre salaire, payé, je le redis, à 100 % par l'argent des Français ?

Certains députés interpellent le rapporteur.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Chers collègues, veuillez laisser le rapporteur poser ses questions.

Je rappelle que si les députés remplissent une déclaration d'intérêts et divulguent leurs salaires passés et leur patrimoine, c'est parce que la loi les y oblige. C'est le cadre légal, qui vaut pour l'ensemble des parlementaires, ou encore pour les ministres.

J'ajoute que les commissions d'enquête sont régies par l'ordonnance de 1958 que j'ai citée en préambule. Ce texte prévoit que le rapporteur doit obtenir toutes les informations qu'il juge utiles, ce qui est le cas s'agissant de vos salaires : cela vient de m'être confirmé par les services de l'Assemblée. Il pourra donc faire un comparatif et, le cas échéant, indiquer dans son rapport si ces rémunérations lui semblent anormales. Vous n'êtes donc pas tenus de révéler cette information, mais peut-être pouvez-vous dire pourquoi vous ne le souhaitez pas ?

Mme Muriel Pleynet. Nous ne répondons pas à cette question parce que, cela a été dit, vous avez déjà accès à nos salaires. Cette audition est publique et nous estimons ne pas avoir à publiquement dévoiler nos salaires – surtout, je le redis, qu'ils sont déjà en votre possession. Nous avons beau être rémunérés par de l'argent public, nous ne sommes pas élus de la République.

S'agissant des inégalités salariales supposées à France Télévisions, je précise que lors des négociations annuelles, nous passons en revue, avec la direction des ressources humaines, les salaires et rémunérations de chaque collaborateur. C'est un exercice fastidieux mais nécessaire, car c'est l'occasion de corriger les écarts lorsque nous constatons que certains salaires se situent en deçà de la médiane.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Aux Français qui nous écoutent et qui pourraient être frustrés de ne pas avoir ces éléments, je répète une nouvelle fois que le rapporteur en dispose. Le connaissant, je ne doute pas qu'il le signifiera dans son rapport s'il considère que certains salaires sont anormaux.

Mme Nathalie Saint-Cricq. J'indique qu'il s'agit d'une décision collective. Il n'y a pas des gens qui souhaitent communiquer leur salaire et d'autres qui ne le souhaitent pas. Comme tout vous est de toute façon transmis, il a été décidé que nous ne communiquerions pas individuellement nos niveaux de rémunération.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Autre point important, je voudrais revenir sur deux incidents éditoriaux qui ont suscité un fort émoi au sein de votre rédaction et qui ont conduit l'ancien directeur de France Info TV, Laurent Delpech, à se mettre en retrait. La chaîne a diffusé, le 25 janvier 2025, un bandeau disant « 200 otages palestiniens retrouvent la liberté », alors qu'il s'agissait en réalité de détenus palestiniens qui avaient été condamnés pour des crimes terroristes et antisémites. Puis, le 5 février suivant, dans la soirée, une séquence évoquant la transformation de Gaza en Côte d'Azur, à la suite d'une déclaration de Donald Trump, a provoqué un malaise profond sur le plateau.

La société des journalistes de France Info TV a dénoncé deux atteintes graves à la crédibilité de la chaîne en l'espace de quinze jours et a voté à 87 % en faveur d'une motion de défiance à l'encontre de Laurent Delpech, réclamant son départ immédiat et pointant ses méthodes managériales discutables, sa gestion de crise jugée défailante, ainsi que la dégradation de l'image de la chaîne.

C'est à la suite de cette contestation massive que vous avez été nommée, madame Pleynet, à la tête de France Info TV. Laurent Delpech, quant à lui, a été nommé directeur de l'innovation, au sein de la direction de l'information de France Télévisions.

Ma question sera simple. Lorsqu'un dirigeant est aussi largement désavoué par l'ensemble d'une rédaction, que ses compétences sont publiquement critiquées, au point de fragiliser la crédibilité même d'une chaîne du service public, est-il normal de lui ouvrir un nouveau poste et de lui attribuer de nouvelles fonctions éminentes au sein du même groupe ? Pour quelles qualités professionnelles a-t-il été nommé à ce poste ? Imaginez-vous sérieusement que, dans une entreprise privée, un directeur désavoué et fortement critiqué puisse retrouver un poste équivalent, voire accéder à des fonctions plus importantes ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer longuement sur ces deux épisodes survenus à France Info TV.

Le bandeau sur les otages palestiniens était clairement une erreur humaine, qui a été rectifiée dès qu'elle a été constatée. J'en profite pour rappeler que nous suivons de stricts processus de vérification. Tout sujet, tout bandeau, tout *liner*, tout titre doit faire l'objet d'une double validation. Depuis ces deux épisodes, nous avons encore renforcé ces processus. Depuis ma nomination et l'arrivée de Romain Messy comme directeur de la rédaction, nous avons largement réorganisé les choses de sorte qu'il y ait désormais un pôle « news » qui gère les journaux télévisés et un pôle « talk » qui gère les tranches. Ces pôles sont dotés de rédacteurs en chef et de responsables d'édition, si bien que nous avons multiplié les possibilités de vérification et, je l'espère, encore limité le risque d'erreur.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes à l'antenne dix-huit heures par jour. Le débat sur « Gaza Riviera », revenons-y également, était pour le moins mal à propos. Nous n'aurions pas dû l'avoir sur notre antenne, ou du moins pas de la manière dont il a eu lieu, avec les invités que nous avons sollicités.

Par ailleurs, encore faut-il que nos processus de vérification renforcés soient respectés. Sur une chaîne d'information, parfois, ça va vite. Nous répétons nos règles régulièrement, c'est le propre de la pédagogie, car au quotidien il peut être tentant de s'affranchir de cette double vérification, ne serait-ce que parce qu'on n'a pas le temps. Or il faut le prendre, quitte à mettre l'information à l'antenne une demi-heure après la concurrence si nous n'avons pas pu la vérifier correctement. Nous avons moins encore que n'importe qui le droit à l'erreur. Nous sommes le service public. Le taux de confiance que nous accordent les téléspectateurs est élevé ; il nous honore et nous engage. Ces processus, nous devons les respecter.

J'ajoute que lorsque Delphine Ernotte m'a demandé de reprendre la direction de France Info TV à la suite du départ de Laurent Delpech, je lui ai clairement dit que je n'étais pas une garantie de zéro défaut ni de zéro erreur ; qu'avec lui ou moi, une erreur pouvait arriver. Aucun directeur d'aucune chaîne d'information ne peut regarder son antenne pendant dix-huit heures non-stop, en direct. Personne ne peut tout contrôler, tout vérifier. Bien sûr, à ce poste, quand il y a des erreurs, on les assume, on en tire les conséquences, parfois pour les autres. C'est normal, c'est le job, c'est notre responsabilité : nous devons faire en sorte que les processus de vérification existent et soient respectés.

M. Alexandre Kara. Finalement, vous demandez s'il ne faudrait pas virer ceux qui font l'objet d'une motion de défiance ! Dans beaucoup de médias, la personne concernée reste en place. Il se trouve que Laurent Delpech avait lui-même choisi, dès avant la motion, de se mettre en retrait de la direction et d'assumer ses responsabilités. Je le dis parce que j'ai l'expérience de nombreuses motions de défiance : dans ma carrière, j'en ai vu au moins une quinzaine, peut-être une vingtaine, y compris à France Télévisions. Je peux vous assurer que les gens visés ne se sont pas tous mis en retrait pour autant.

Ensuite, vous nous dites que Laurent Delpech a désormais un autre job. Que je sache, ce n'est pas lui qui était à l'origine du bandeau, ni qui a fait le choix éditorial « Gaza Riviera ». Il a assumé ses responsabilités mais je ne crois pas que cela vaille un licenciement. Un poste se libérait à ce moment-là, en raison d'un départ à la retraite, et j'étais chargé de le pourvoir. Il se trouve que Laurent Delpech, qui avait travaillé sur des ajustements et des transformations techniques dans la direction de l'information, remplissait les critères du poste. Il l'occupe pleinement depuis.

Il faut faire attention. Je ne dis pas que les motions de défiance arrivent toujours pour de mauvaises raisons, mais si vous vous mettez en permanence dans la main de certains acteurs – je pense aux syndicats avec lesquels j'ai connu beaucoup d'affrontements parce que j'ai fait pas mal de transformations ces dernières années –, vous ne faites plus rien. Je suis d'accord pour le dialogue, je pense qu'il est important de travailler ensemble, mais il faut veiller à ne pas tomber dans une cogestion qui deviendrait un facteur de paralysie. Je ne pense pas que ce soit positif.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a quelques jours, nous avons appris – c'était le sens du propos liminaire du président – que vous avez été écarté du poste de directeur de l'information, au profit de Philippe Corbé, pourtant nommé il y a à peine neuf mois au même poste, à France Inter.

Or Delphine Ernotte affirmait il y a encore quelques jours dans *Le Figaro* : « On me demande toujours la tête de quelqu'un chaque fois qu'il y a un problème. Nous changeons les process et la manière dont on pilote les choses, pas les gens. » Elle a visiblement changé d'avis.

Vous devenez son conseiller sur la transformation de l'information. Est-il normal qu'un dirigeant du service public, désavoué dans ses fonctions, soit immédiatement affecté à un nouveau poste, créé spécialement pour lui au sein de la même direction ? Imaginez-vous sérieusement de telles pratiques dans une entreprise privée ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. À titre personnel, il me semble que c'est à Mme Ernotte, que nous auditionnerons de nouveau à la fin de nos travaux, de répondre à cette question, par ailleurs importante.

M. Alexandre Kara. Je l'ai dit, j'ai l'intention d'être le plus transparent possible. Ce n'est évidemment pas à moi de commenter les décisions de la présidente. En revanche, puisque c'est le sens de votre question, je peux vous éclairer sur la suite de ma carrière.

J'ai engagé la transformation numérique au sein de la rédaction et j'y travaille depuis des années. J'espère que vous nous interrogerez aussi sur ce sujet, parce que cela fait partie de nos succès. Cette transformation doit se poursuivre, notamment parce que, vous le savez tous, l'intelligence artificielle (IA) va venir la percuter. C'est un moment important. J'ai donc proposé à Delphine Ernotte d'élaborer des préconisations en vue de poursuivre la transformation de l'info, et de les lui remettre rapidement – c'est une question de semaines, non de mois. Vous l'avez compris, il ne s'agit pas d'un poste pérenne. À l'issue de cette mission, Delphine Ernotte et moi déciderons ensemble de mon avenir.

Je vais ajouter quelque chose parce que, derrière votre question, il y a une petite suspicion. Cela fait dix ans que je suis revenu à France Télévisions. À l'information, il n'y a plus un placard. Vous pouvez chercher : j'ai vidé tous les placards. Ce n'est pas pour m'y mettre et attendre tranquillement que le temps passe. Il est hors de question pour moi d'avoir recours à ce type d'arrangements.

Je vous le dis, je vais faire un travail effectif et, quand il sera achevé, ma présidente et moi déciderons ensemble de mon avenir.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 10 novembre dernier, le directeur général de la BBC, Tim Davie, et la directrice de l'information, Deborah Turness, ont démissionné à la suite de la diffusion d'un montage trompeur d'un discours de Donald Trump.

France Télévisions a commis des erreurs répétées, des atteintes au principe de neutralité et des manquements à la vérité de l'information. En apparence, la direction de l'information change : elle a connu sept directeurs en dix ans, contre un seul pour le groupe TF1 – celui-là même que Delphine Ernotte avait remercié en arrivant à la tête de France Télévisions. Cependant, on a l'impression que ces responsables sont à chaque fois recasés dans d'autres fonctions, comme M. Delpech ou vous-même, monsieur Kara.

Comment expliquez-vous un tel écart de responsabilité avec vos homologues britanniques, qui ont démissionné sans être élevés à un autre grade, après une seule atteinte à l'honnêteté de l'information ?

M. Alexandre Kara. Je vais être très clair : j'assume totalement mes responsabilités. D'ailleurs, dans les quarante-huit heures qui ont suivi la malheureuse affaire Paty-Bernard, j'ai proposé ma démission à Delphine Ernotte. Ce n'est pas sorti dans la presse et je n'en ai pas fait état, mais je la lui ai proposée. Elle l'a refusée.

Ensuite, je le redis : je n'ai pas l'intention de prendre un emploi fictif. Cela n'arrivera pas. Mes propos sont clairs ; je les tiens sous serment, devant la représentation nationale et devant les Français.

S'agissant de la BBC, il faut prendre un peu de distance vis-à-vis de cette affaire de montage et se rendre compte que Tim Davie était en fait sur la sellette depuis des mois. En effet, en réalité, beaucoup de problèmes se sont succédé, il n'est pas parti au premier couac, ça ne s'est pas passé comme ça. J'ai eu des discussions avec eux. Imaginez-vous en effet que la BBC, que nous avons souvent tendance, de ce côté de la Manche, à citer en exemple, est comme nous : à certains moments, elle commet des erreurs, parce qu'elle aussi est une immense machine qui fait énormément d'information. On ne peut pas être derrière chaque salarié, chaque technicien. Je le dis une fois de plus, il faut garder en tête que ce sont souvent des erreurs collectives et parfois des erreurs techniques – pas seulement des erreurs humaines. Donc, vous le voyez, ce n'est pas si simple.

Une dernière chose. On a beaucoup parlé de nos erreurs. Il y a quelques jours, certains médias ont confondu le cercueil d'une victime de Crans-Montana et celui de Brigitte Bardot. Si le service public avait fait ça, on en aurait entendu parler. Ce n'est pas le service public qui l'a fait et je ne crois pas que beaucoup de gens en aient entendu parler.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Je vous remercie et je passe maintenant la parole aux représentants des groupes politiques en commençant par M. Philippe Ballard.

M. Philippe Ballard (RN). Je vous remercie Monsieur le président ; je précise que j'ai été journaliste pendant quarante ans, dont six dans le service public.

Ma première question concerne France Info. Je passe sur le rapport de la Cour des comptes, assez critique. Vous avez abordé la ligne éditoriale, qui peut expliquer que l'indice d'écoute se monte à 1 %. Votre grille est-elle assez lisible ? LCI fait de l'international ; BFM TV, c'est plutôt place au direct ; CNews, c'est identifié. Vous, on a un peu de mal à s'y retrouver. Vous nous avez dit que vous faisiez des journaux à l'heure et des rappels de titres à la demi-heure. Il y a vingt ans, cela pouvait se concevoir mais, en 2026, à l'ère des réseaux sociaux, est-ce encore utile ?

Ma deuxième question devrait plutôt s'adresser à Philippe Corbé, puisqu'elle concerne l'avenir. Le directeur de l'information aura désormais un droit de regard – je vais appeler ça comme ça – sur les magazines d'information. Qu'est-ce que cela changera ? Je pense à France 5 et aux émissions produites par Together ou Mediawan, par exemple « C à vous » et « C dans l'air ». Avez-vous un avis ? Dans vos anciennes responsabilités, auriez-vous décidé de ne pas diffuser certains numéros de « Complément d'enquête » ou « Envoyé spécial » – ce sont des exemples pris au hasard ?

Jeudi dernier, nous avons auditionné les représentants syndicaux de France Télévisions, notamment ceux du SNJ, qui a rassemblé 47 % des voix lors des élections à la commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP). Le 15 avril 2022, pendant l'élection présidentielle, ce puissant syndicat a fait un tract intitulé : « Contre l'extrême droite et ses idées, pas de Marine Le Pen à l'Élysée ! », qu'ils assument – soit, je n'ai rien à en dire. Toutefois, lorsqu'on confie un reportage, sur le Rassemblement national ou Marine Le Pen, à un journaliste qui a distribué ce tract, peut-on être sûr que le résultat sera objectif, sincère, honnête ?

Mme Muriel Pleynet. Je peux partager votre constat sur le manque de lisibilité dont souffrait peut-être notre grille. C'est pourquoi, depuis le mois de juin dernier, nous essayons d'avoir des tranches d'info plus et mieux identifiées. C'est le cas par exemple de notre tranche de 18 à 20 heures en semaine et le week-end, intitulée « Tout est politique ». Tous les sujets le sont – on n'y traite pas que de politique. L'émission de Loïc de La Mornais, « Sur le terrain », diffusée à 21 heures, propose plutôt du grand reportage, en reprenant beaucoup de sujets du 20 heures. Nous avons beaucoup retravaillé la grille.

Vous nous interrogez également sur l'utilité des journaux sur une chaîne info. Nos journaux à l'heure et à la demi-heure marchent plutôt pas mal. Sans vouloir heurter personne avec cette comparaison, « Le 23 heures » est un peu le nouveau « Soir 3 », puisque c'est un JT, or il constitue régulièrement le pic d'audience quotidien de France Info. Donc oui, même sur une chaîne info, il y a de l'appétence pour les JT.

M. Alexandre Kara. Vous avez raison, monsieur le député, je ne serai plus en place quand les magazines produits en externe seront rapatriés sous la houlette de l'information. Je pense que c'est une très bonne chose, pour de nombreuses raisons. Le regard éditorial sera beaucoup plus homogène et complet. Cela permettra non de mieux contrôler – le mot serait trop fort – mais de renforcer l'accompagnement éditorial de ces offres magazines.

J'ai beaucoup de respect pour ce que font Mediawan, Together et les nombreuses autres maisons de production qui travaillent pour nous, mais il faut peut-être homogénéiser les process et offrir un accompagnement éditorial. En cela, je me réjouis que ces magazines fassent désormais partie de la famille de l'information de France Télé – je militais en ce sens depuis longtemps.

Sur le tract du SNJ, je vais encore vous parler de mon expérience. Lors des élections européennes de 2024, certains salariés de France Télévisions ont signé une pétition appelant à faire obstacle, ou barrage – appelons ça comme on veut – à un parti. J'ai décidé de demander à ces salariés non d'arrêter – je ne les ai pas suspendus, soyons clairs, j'ai beaucoup de respect pour la liberté syndicale, ce n'est pas la question –, mais de se déporter, de ne pas couvrir ces sujets, parce que cela me semble important. Je laisse à mes équipes une totale liberté d'expression. J'ai beaucoup de respect pour les organisations syndicales, qui ne me l'ont pas toujours rendu. En revanche, je pense que nous sommes là pour assurer le pluralisme et pour rendre des comptes à tous les Français. Quand on ne se sent pas à l'aise pour couvrir un sujet, je le respecte, cela ne me pose pas de problème, mais notre antenne, nos rédactions, ne doivent pas devenir des tribunes politiques. À mon sens, c'est clair.

Mme Céline Calvez (EPR). Pour information, j'ai été membre du conseil d'administration de France Télévisions en 2023 et 2024.

Vous considérez l'information comme un bien commun qui doit être disponible pour tous les Français. Ces dernières années, la part qui lui est dévolue dans l'offre de France Télévisions a-t-elle augmenté, ou diminué pour laisser la place à d'autres éléments relevant de vos missions, comme l'exposition de la création, la culture et l'éducation ?

L'an dernier, vous avez développé le projet ambitieux de proposer un journal télévisé plus long. Quel en est le bilan ?

L'investissement financier dans l'information, que ce soit sur les antennes nationales, sur les antennes locales ou dans le numérique, a-t-il augmenté proportionnellement à l'ensemble ou s'est-il affaibli ?

Une plus grande harmonisation avec les autres entités de l'audiovisuel public est-elle possible ? Pourriez-vous évoquer le travail accompli en commun, par exemple l'offre d'Ici, qui ne se voit pas forcément sur France Info, mais qui participe à la qualité de l'information ?

Quelle est l'offre d'information pour les plus jeunes et dans quel sens devrait-elle aller ?

M. Alexandre Kara. Pour l'information, nous avons eu la chance que Delphine Ernotte nous ait permis, ces trois dernières années, de rester à peu près à budget constant. Nous avons fait des économies dans nos process, dans nos méthodes et nous avons proposé des évolutions à certains salariés. En revanche, nous avons pu augmenter l'offre d'information et être encore plus présents – je m'en réjouis.

L'allongement du 20 heures nous tenait à cœur et nous en sommes très fiers : c'est une offre qui s'est installée, alors que ce n'était pas évident. Elle fait, selon les jours, entre 51 et 54 minutes et propose des deuxièmes parties très exigeantes, qui approfondissent des sujets pour en donner une vision complète. Hier, nous avons abordé la désertification et les difficultés des centres-villes dans les territoires ; avant-hier, la question de savoir comment l'Europe devait réagir face à la pression américaine. Nous avons été les premiers à proposer de très longs développements sur l'Iran. Nous en avons aussi consacré un au grand âge. Je ne vais pas multiplier les exemples, mais vous voyez que ce sont des sujets exigeants, or ils réunissent chaque jour environ 4 millions téléspectateurs. Pour que tout le monde en ait conscience, je précise qu'une partie d'entre eux ne regardaient pas l'info. Vous allez me dire que nous avons profité de la publicité de TF1 pour capter des gens : oui, nous en avons profité, pour les capter vers l'information, et j'en suis très fier. Je suis très fier des équipes, parce que nous l'avons fait à budget et à nombre de salariés constants : c'est leur productivité et leur engagement qui ont permis ce résultat. Donc, pour vous répondre clairement : pas plus d'argent mais mieux utilisé, du moins je le crois – voilà notre bilan.

S'agissant de France Info, je l'ai dit tout à l'heure, je le répète et je continuerai de le clamer : on peut faire plus. On fait déjà beaucoup de choses. On a rapproché le numérique et la télé, mais on peut faire encore davantage avec la radio. J'en ai encore parlé l'autre jour avec Agnès Vahramian, la patronne de France Info radio. Nous avons des émissions, des reportages et des spéciales en commun, mais je pense qu'il faut aller plus loin. Selon moi, et ce n'est pas un avis personnel seulement, je prône depuis déjà quelque temps la désignation d'un patron ou d'une patronne commune à France Info. Il faut qu'on aille plus loin, et plus fort, et plus vite.

Votre dernière question concernait l'offre jeunesse. Vous l'avez tous constaté : on ne garde pas un jeune devant un 20 heures. Lui dire qu'il devra être là à 19h59 et regarder le journal, ça fait longtemps que ça ne marche plus. Nous avons donc créé une direction de l'info jeunesse. Pendant longtemps, la jeunesse était l'apanage de la direction des programmes ; pour la première fois, nous avons décidé de confier à des journalistes la mission de proposer une info jeunesse.

Nous avons ainsi créé deux grands formats numériques. « C'est quoi l'info ? », diffusé depuis deux ans, s'adresse plutôt aux jeunes de 12 à 18 ans. Nous avons commencé à partir de

rien et nous sommes désormais à 400 millions de vues annuelles : ça marche super bien. Nous avons donc récupéré une partie de la jeunesse, qui nous avait désertés.

L'an dernier, nous avons posé la deuxième brique, « Mission info », pour les 7-11 ans. Évidemment, nous n'encourageons pas les enfants à aller sur les réseaux sociaux, mais les parents sont prescripteurs. De plus, l'émission est aussi diffusée sur le linéaire. Il y a quelques jours, elle a atteint sa meilleure audience depuis sa création : c'est encore une offre qui marche bien, et dont nous sommes collectivement très fiers.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Monsieur Kara, vous avez dit comme une évidence que vous aviez « vidé tous les placards ». Pourriez-vous préciser qui se trouvait dans ces placards et pourquoi ? À mon sens, les placards ne sont pas une pratique normale.

La fusion des rédactions de l'information de France 2 et de France 3 a causé beaucoup de souffrance au travail. Vous avez souligné que vous aviez largement transformé, parfois dans la douleur. J'aimerais que vous reveniez sur ces transformations, sur le bilan que vous en faites, sur les décisions que vous avez prises pour soulager les souffrances et remédier aux éventuels problèmes de fond que ces transformations ont provoqués.

On distingue facilement l'audiovisuel public du privé en matière de création, de divertissement, de documentaires et d'éducation. En revanche, on peine à voir la différence dans le domaine de l'information, surtout celle en continu. Par exemple, je vois très bien la différence entre France 24 et le privé ou entre LCP et le privé, mais pas entre France Info et le privé. S'il s'agit d'une impression subjective, le recrutement de M. Corbé, issu de BFM TV, est de nature à la conforter.

Mme Ernotte nous a expliqué que CNews et le service public ne faisaient pas le même travail, pourtant vous avez recruté MM. Devers et Melun, qui y travaillaient. Il est troublant de devoir supporter l'évocation, sur le service public, du « grand remplacement » ou de « l'islamophilie clientéliste » supposée de Jean-Luc Mélenchon, selon les termes de M. Melun.

Quelles suites avez-vous données à l'interview – ou, plutôt, à l'interrogatoire – de Manuel Bompard par Mme Bouilhaguet ?

M. Alexandre Kara. S'agissant des placards, je vais recontextualiser. Je suis arrivé à la direction de la rédaction de France Télévisions en 2016, à l'appel de Delphine Ernotte, qui venait de commencer son mandat, et j'avais pour mission de fusionner les rédactions de France 2 et de France 3. J'ai constaté qu'il y avait encore un certain nombre de gens qui n'étaient pas occupés comme ils auraient dû l'être. J'ai donc essayé de régler ces situations le plus vite possible. Vous comprendrez que je ne donne pas d'exemple ici, mais il existe des documents à même d'objectiver mes propos.

La fusion était très importante pour moi. Nous avons choisi, à ce moment-là, de créer la rédaction de France Télévisions. Et, c'est vrai, la transformation est souvent douloureuse. En réalité, on transforme rarement juste pour le plaisir de transformer. On le fait parce que l'évolution d'un écosystème, d'une organisation, de la technologie ou les contraintes budgétaires nous y obligent. À ce moment-là, nous avons choisi de réunir ces deux entités car il nous semblait plus cohérent pour l'avenir de créer une grande rédaction de France Télévisions. Je le rappelle, nous étions souvent accusés d'avoir des doublons, donc de mal utiliser l'argent public. Il s'agissait de supprimer la majorité des redondances et de mieux utiliser l'argent public.

Vous dites qu'il y a eu de la souffrance ; je le confirme. J'ai beaucoup transformé : je ne connais pas de transformation qui, à un moment ou à un autre, ne cause pas de souffrance. Je le regrette – je ne suis pas là pour faire souffrir qui que ce soit, ce n'est pas mon intention. Nous avons essayé d'accompagner, au cas par cas, chaque personne qui se retrouvait en difficulté. Car, oui, un certain nombre de gens se sont retrouvés en difficulté. Je précise que, contrairement à d'autres, quand nous transformons, nous ne licencions pas. Il n'y a pas de licenciements, c'est important de le savoir. Systématiquement, nous essayons de trouver des solutions pour chaque salarié. Que pour certains salariés, ce soit plus compliqué que pour d'autres, c'est une évidence, comme il est vrai que certains ont du mal à s'adapter aux nouvelles normes et au nouvel écosystème. Mais je peux vous assurer que nous avons systématiquement cherché des solutions au cas par cas. D'ailleurs, je rends hommage à l'ensemble des équipes de la direction des ressources humaines de l'information.

Mme Muriel Pleynet. Alix Bouilhaguet a interviewé Manuel Bompard dans l'émission du dimanche midi, que nous codiffusons avec France Inter. Il y a eu, incontestablement, des maladresses dans ses questions, des imprécisions et une erreur factuelle, qu'elle a reconnues.

Elle s'en est excusée le dimanche suivant, à l'antenne : « *Lors de l'interview, il y a eu des formules imprécises et parfois inexactes. Si j'ai pu heurter [...], je m'en excuse, mais il n'y a eu de ma part aucune intention partisane, aucune volonté de déformer les faits sur des questions qui sont [...] extrêmement complexes.* »

Par ailleurs, Philippe Corbé, directeur de la rédaction de France Inter, et moi-même avons, le lendemain de cette interview, décidé conjointement d'apporter des précisions sur nos sites internet respectifs – précisions qui auraient dû être données au cours de cette interview. Oui, encore une fois, il y a eu des imprécisions et une erreur factuelle, qui ont été rectifiées, et pour lesquelles Alix Bouilhaguet s'est excusée.

Au passage, je veux lui réitérer mon soutien. En effet, à la suite de cette interview, elle a été victime d'un harcèlement sur les réseaux sociaux tel qu'on en a rarement connu à France Télévisions, d'une violence inouïe, avec des menaces caractérisées, y compris contre ses enfants – des menaces parfaitement inadmissibles. Encore une fois, on peut se tromper, on peut être imprécise, mais ça ne méritait certainement pas ça.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Cette commission soutient les journalistes, qu'on ne saurait jeter en pâture ou désigner à la vindicte publique.

Je donne la parole à Mme Virginie Duby-Muller, avec qui j'ai le plaisir de co-rapporter la proposition de loi relative à la réforme de l'audiovisuel – rappel qui me permet de révéler vos intérêts, madame la députée.

Mme Virginie Duby-Muller (DR). Alexandre Kara, pouvez-vous confirmer que vous êtes bien en train de négocier votre départ, donc que vous avez refusé de prendre le poste de conseiller sur l'intelligence artificielle qui était considéré comme un placard ? Si oui, quel est le montant de votre chèque de départ, et qui s'occupera de l'intelligence artificielle ?

Madame Pleynet, confirmez-vous que vous étiez en régie à 13 heures et à 20 heures quand l'erreur sur Dominique Bernard a été commise, et que vous auriez dit : « *C'est pas grave, ça passe crème* » ?

Quelles sont les fonctions réelles de Laurent Delpech, depuis qu'il a été démis de celles de directeur de France Info ?

Madame Saint-Cricq, est-il vrai que vous allez embaucher à l'extérieur un ou une cheffe du service politique ?

M. Alexandre Kara. Au moins, on ne pourra pas dire que vos questions ne sont pas cash – c'est très bien.

Je ne sais pas de quoi l'avenir est fait. Peut-être quitterai-je le service public dans quelques mois² ; je l'ignore.

Depuis des années, j'essaie de transformer. Nous connaissons une réussite extraordinaire avec le numérique. Alors qu'il n'existait quasiment pas dans les JT de France Télé, le compte Le20h a réalisé 1 milliard de vues au cours de l'année écoulée. À l'info, nous avons réussi à faire 4 milliards de vues sur l'ensemble de nos contenus en l'espace d'un an, soit l'équivalent du tiers du résultat de France Télévisions. Donc, oui, je suis très impliqué. Je le suis aussi dans d'autres domaines, comme l'IA, qui doit selon moi devenir un outil important – j'ai édicté certaines règles, en particulier celle selon laquelle il doit y avoir un homme ou une femme au départ comme à l'arrivée –, un outil qui nous permette d'être meilleurs.

Je n'ai pas totalement terminé ma tâche : il me reste certaines choses à finir de mettre en place pour continuer ce que j'ai entrepris de faire à l'information. Je l'ai dit : sur le poste que j'occupe, le travail prendra probablement quelques semaines. Ensuite, je ne sais pas. Ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai pas négocié mon départ et que ce n'est pas encore à l'ordre du jour. Mais peut-être que ça viendra.

J'en viens à Laurent Delpech, car je ne veux pas éluder la question. Au moment où il s'est retrouvé sans fonctions, Éric Scherer, patron de la transformation qui représentait France Télévisions à l'UER (Union européenne de radiotélévision), est parti à la retraite. Comme il était à la manœuvre pour le design et la construction du nouveau plateau de France 2 l'année précédente et qu'il avait une vraie expertise technique, je lui ai proposé de reprendre le MediaLab, qui regroupe tous les process que vous allez découvrir dans les mois et les années à venir. Je lui ai aussi donné le dossier de l'intelligence artificielle : je peux vous assurer que, même si j'ai une certaine vision, je ne peux m'en occuper tous les jours car cela exige beaucoup de travail, notamment parce que cela implique de réfléchir à l'impact humain et organisationnel. Je ne pense pas qu'on puisse considérer ces dossiers comme fictifs.

Mme Muriel Pleynet. Un grand merci pour votre question, madame la députée, qui va me permettre de mettre les points sur les *i* et les barres sur les *t*. J'ai pu lire sur certains tracts, qui me veulent sans doute du bien, qu'en régie pour les éditions de 13 heures et de 20 heures des journaux télévisés, j'aurais considéré que ce dont vous parlez ne méritait pas de rectificatifs. Au passage, l'expression « Ça passe crème » ne fait pas du tout partie de mon langage, je tiens à vous le préciser. S'il est vrai qu'il y a toujours un directeur ou un directeur-adjoint de la direction de l'information et de la rédaction présent en régie pour ces journaux, ce jour-là, je n'étais en charge du suivi ni du 13 heures, ni du 20 heures. En effet, j'accueillais dans leurs loges François Hollande et Philippe Aghion, nouveau prix Nobel d'économie, invités du journal de 20 heures, et c'est après les faits que je suis arrivée en régie. C'est moi-même qui, dans la soirée, ai rédigé un tweet pour présenter nos excuses à la famille de Samuel Paty et à nos téléspectateurs.

Mme Nathalie Saint Cricq. Je serai encore plus rapide. Je suis éditorialiste sur France Info et France 2. Je ne suis pas aux responsabilités, la désignation d'un chef du service politique n'est pas de mon ressort. C'est à Philippe Corbé ou à quiconque en aura la charge de s'en occuper.

Mme Sophie Taillé-Polian (EcoS). Le rapporteur demandait s'il y avait une chaîne d'information de trop : je partage cette interrogation. Pour savoir laquelle, il me semblerait intéressant d'utiliser le critère du respect de la déontologie. Cela nous permettrait, je crois, d'avoir un système audiovisuel en meilleure santé.

Vous avez évoqué les nombreuses réorganisations et les enjeux budgétaires, soulignant que vous faisiez mieux avec autant, voire moins si on prend en compte l'inflation. Les organisations syndicales et les personnels nous disent voir à l'œuvre une pressurisation très forte. Vous avez aussi évoqué l'engagement : il est vrai que les personnels des services publics s'efforcent de pallier le manque d'argent public, au détriment de leur santé. Selon vous, quelles répercussions aura sur l'information la nouvelle cure d'austérité décidée par le gouvernement avec le plan de 180 millions d'économies supplémentaires ?

S'agissant plus particulièrement de France Info TV, on a pu avoir l'impression que du fait de réductions budgétaires moins de place était accordée aux enquêtes et aux contenus élaborés par la rédaction et qu'il y avait davantage de temps dédié aux plateaux, ce qui coûte moins cher, les invités, souvent ravis d'être conviés, intervenant gratuitement. Avez-vous pris cette orientation en raison de considérations financières ? Quel bilan en avez-vous tiré ?

M. Alexandre Kara. Les contraintes budgétaires, ce n'est pas simple, effectivement. Depuis que je suis directeur de l'information, j'ai eu la chance de pouvoir sanctuariser notre budget, mais hors inflation, vous avez raison d'y faire référence. Nous avons, malgré tout, fait des économies et c'est à effectifs et budgets constants, ou à peu près, que nous avons développé l'offre jeunesse, amélioré la transparence et allongé la durée du journal de 20 heures.

Nous sommes peut-être arrivés à un moment clé. Tout le monde travaille beaucoup, la productivité est très forte. Comment, avec de telles contraintes, continuer à rendre supportable le travail pour les salariés ? Je dirai même plus que supportable car ce sont des gens qui aiment infiniment leur métier, sinon ils ne se donneraient pas avec autant d'engagement. Nous sommes arrivés à un point où nous allons devoir nous demander s'il ne faut pas abandonner une partie de nos missions. La question budgétaire implique potentiellement des choix douloureux et difficiles.

Mme Muriel Pleynet. France Info TV a sa propre rédaction et produit des contenus spécifiques mais, dans une logique de transversalité, nous nous appuyons énormément sur les contenus fournis par la rédaction nationale et les magazines d'information. Nous récupérons ainsi des enquêtes du 20 heures, des sujets de « L'Œil du 20 heures » ou d'« Envoyé spécial », ce qui nous permet d'avoir des reportages qu'on ne verrait pas forcément ailleurs.

M. Erwan Balanant (Dem). Je tenais à vous remercier pour cette audition : vous nous avez montré votre probité et votre loyauté à l'égard d'un système de l'information, qui est celui de notre pays, ainsi qu'au code déontologique des journalistes.

J'ai bien noté l'émotion qu'a suscitée chez le rapporteur le cas de M. Delpech et son insistance sur les démissions faisant suite à des erreurs éditoriales. J'espère qu'il aura la même

attitude face aux cas d'animateurs de chaînes privées maintenus à l'antenne alors qu'ils ont fait l'objet de condamnations pénales.

Vous avez souligné que certaines informations n'existeraient pas si l'audiovisuel public n'était pas là, position que je partage. Vous avez une mission de lutte contre la désinformation et j'aimerais vous interroger sur l'ingérence informationnelle. L'audiovisuel public dispose d'une considérable force de frappe éditoriale entre France Télévisions, France Culture, France Inter, le réseau Ici. Sans que cela implique, bien sûr, une harmonisation éditoriale, comment mobiliser cette force pour prendre d'assaut le numérique et contrer les fausses informations et les ingérences étrangères ? Il me semble que cela relève du rôle d'un audiovisuel public puissant.

M. Alexandre Kara. Nous sommes nous-mêmes confrontés à ces ingérences informationnelles tous les jours. Il y a quelques semaines, France Info a subi un problème de trafic provoqué par une ingérence venue des États-Unis dont nous ne connaissons pas la source. Nous travaillons avec Viginum. C'est en collaboration avec ce service que « Complément d'enquête » a retracé le parcours des personnes venues de l'Est pour peindre des étoiles de David dans Paris. Contre ces ingérences informationnelles, je le dis, je le redis, nous devons nous battre comme nous devons lutter contre la manipulation de l'information et la désinformation. « La guerre de l'info », magazine que j'ai créé, se consacre à ces enjeux. Cela fait partie des choses que le service public doit absolument faire, c'est indéniable.

Dans un autre registre, l'investigation reste quelque chose d'important. Vous avez vu ou entendu parler de l'enquête sur Capgemini, diffusée avant-hier sur nos antennes, qui montre que cette entreprise a mis une partie de sa force de frappe au service de l'ICE aux États-Unis. Il s'agit de questions qu'il est nécessaire de faire entrer dans le débat public. L'aide de Viginum ne suffit pas et il nous faut continuer à développer des moyens et des outils pour se protéger les uns les autres.

Vous avez soulevé une autre question : le rapprochement des rédactions du service public. Qu'on ne s'y trompe pas : je suis favorable à une BBC à la française mais pas à une convergence éditoriale. Je ne prêche bien sûr pas pour une absence de pluralisme : il faut au contraire maintenir une pluralité des voix. En revanche, je peux vous dire que si, demain, les forces étaient jointes autour de certains process, cela faciliterait les choses. Prenons le développement de l'IA : aujourd'hui, chacun dans son coin s'y consacre et je ne pense pas que ce soit une bonne idée ; mieux vaudrait nous rassembler.

Mme Caroline Parmentier (RN). « Complément d'enquête » a consacré un documentaire assassin à Gérard Depardieu, où il est filmé en compagnie de Yann Moix lors d'un voyage en Corée du Nord : on le voit tenir des propos à connotations sexuelles au sujet d'une petite fille faisant de l'équitation. Depardieu, sa famille et Yann Moix ont dénoncé un montage frauduleux. France Télévisions a communiqué en produisant un constat d'huissier concluant à l'absence de manipulation. Or une expertise judiciaire indépendante ordonnée par le tribunal a établi que les propos en question n'avaient pas été prononcés dans le plan montré à l'antenne par France 2 et a conclu à l'existence d'un montage illicite. Comment expliquez-vous cet écart entre l'expertise judiciaire et la communication de France Télévisions ? Ce n'est pas la première fois que « Complément d'enquête » est mise en cause et que sa rédaction doit rectifier de fausses affirmations. Pensons à l'enquête consacrée à CNews qui a dû être coupée en urgence juste avant sa diffusion.

Quelles garanties mettez-vous en place pour éviter toute manipulation des images ? Le cas que j'ai cité a contribué à la mise à mort d'un acteur dans les médias, au sein de sa profession et dans l'opinion, rappelons-le.

M. Alexandre Kara. L'action judiciaire étant loin d'être terminée, il est compliqué pour moi de commenter. Ce que je peux vous dire, c'est que j'ai totalement confiance en mes équipes : la manière dont les process ont été mis en place et dont les contrôles ont été faits me laisse penser qu'il n'y a pas eu d'erreur méthodologique journalistique. Vous savez par ailleurs, je ne vous l'apprends pas, que c'est un autre agenda judiciaire qui est plus préjudiciable à Gérard Depardieu.

Depuis mon arrivée, l'émission « Complément d'enquête » n'a jamais été condamnée devant un tribunal. Pourtant, beaucoup ont voulu nous poursuivre, à la suite de nos investigations. L'investigation, ça ne fait jamais plaisir à personne. Lorsque je travaillais il y a longtemps à Europe 1, Jean-Luc Lagardère, patron formidable, avait l'habitude de dire de cette station : « *c'est 1 % de mes actifs, 99 % de mes emmerdes* ». Pour le paraphraser, je pourrais dire la même chose de l'investigation, compte tenu du poids des pressions qui s'exercent et du nombre d'appels que je reçois.

Quant au reportage de « Complément d'enquête » sur CNews, pourquoi l'ai-je accepté ? Là encore, je vais être transparent avec vous. On m'a d'abord proposé un reportage sur Pascal Praud, ce qui ne me paraissait pas être une bonne idée, j'ai donc suggéré un élargissement au phénomène CNews, qui est devenue la première chaîne d'info continue. Cela me semblait mériter un sujet, d'autant que nous avions consacré d'autres numéros aux médias – à Lagardère et à Courbis, par exemple. Quelques heures avant la diffusion, à 18 heures, nous avons reçu un communiqué de l'Arcom. Vous connaissez les contraintes techniques : comme je ne pouvais pas ajouter du contradictoire dans le reportage, j'ai donc décidé de couper une séquence. Autrement dit, nous avons-nous-mêmes choisi d'éviter de nous retrouver en porte-à-faux, dans une position qui ne nous aurait pas permis de respecter ce que je pense être la déontologie journalistique.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Grands défenseurs du service public, contrairement au Rassemblement national, nous n'attendons pas des journalistes qu'ils nous soient favorables, nous voulons simplement qu'ils soient honnêtes et respectueux. Certes, madame Pleyne, ils peuvent commettre des erreurs, mais je ne peux vous laisser dire que les propos de Mme Bouilhaguet face à M. Bompard étaient des maladroites et des imprécisions : c'était clairement une avalanche de *fake news*. Vous dites qu'elle l'a reconnu mais ses excuses n'étaient absolument pas à la hauteur de la situation. Fermer ainsi les yeux favorise la répétition de tels incidents. Mme Saint-Cricq ici présente en sait quelque chose puisqu'elle est spécialiste en ce domaine : je pense à la pancarte où elle a écrit « JLM, 1 problème » ou à ce qu'elle a dit sur le vote musulman.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Madame Soudais, je pensais avoir été clair après l'audition de Mme Sophia Aram. Un peu de respect ! Vous n'êtes pas obligée de dire à Mme Saint-Cricq qui se trouve juste en face de vous qu'elle est « spécialiste de » !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Ça suffit !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Monsieur Saintoul, vous pouvez quitter cette salle si la manière dont je préside ne vous convient pas !

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). C'est toujours les mêmes personnes que vous stigmatisez ! Mme Saint-Cricq est capable de répondre !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Les règles de civilité, ça existe, monsieur Saintoul ! On ne parle pas des gens à la troisième personne lorsqu'ils sont présents. L'étiquette, le respect du protocole, c'est aussi ce qui fait la grandeur de notre pays : respectons les personnes auditionnées !

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Monsieur le président, si vous voulez bien vous calmer, j'aimerais pouvoir poser ma question. Tout à l'heure, monsieur Kara, vous avez affirmé que toute personne ayant dévoyé sa mission aurait eu affaire à vous. Que s'est-il passé concrètement pour que Mme Saint-Cricq continue à commettre ces erreurs et que d'autres personnes comme Mme Bouilhaguet se permettent aussi d'en faire ?

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Pardon, mais je le dis quand même, madame Soudais, vous dénoncez à longueur de journée le sexisme mais vous venez de parler d'une femme qui se trouve devant vous et c'est vers son directeur que vous vous tournez pour lui poser une question. Je trouve cela totalement irrespectueux.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NFP). Je n'ai pas de leçons à recevoir ! Vous faites du *mansplaining* !

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Vous faites ce que vous voulez, vous êtes libre. Je ne suis pas là pour faire la police des pensées. Je le répète, je trouve très irrespectueux de parler de Mme Saint-Cricq à la troisième personne alors qu'elle est en face de vous.

M. Aurélien Saintoul (LFI-NFP). Arrêtez donc ce cirque ! Mme Saint-Cricq peut se défendre elle-même.

M. le président Jérémie Patrier-Leitus. Le jour où vous présiderez une commission d'enquête, vous ferez comme bon vous semble, monsieur Saintoul.

Monsieur Kara, souhaitez-vous répondre à cette question ? Ou bien, madame Saint-Cricq ? Même si la question ne vous était pas adressée, vous pouvez en effet y répondre.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je vous remercie : je vais répondre très factuellement.

D'abord, sur la feuille où j'ai écrit « JLM, 1PB ». C'était la deuxième ou la troisième fois dans la soirée que j'avais recours à ce procédé. Je m'adressais à Anne-Sophie Lapix car je trouvais qu'il manquait quelques questions. Je voulais qu'elle pose celle-ci alors qu'était évoqué le problème ou la situation de Jean-Luc Mélenchon. Quand Sarah Knafo a dit qu'elle faisait des offres de services au Rassemblement national, j'ai écrit sur une feuille : « Est-ce que le RN accepte ? ». Si j'ai agi ainsi, ce n'est pas parce que je considérais qu'Anne-Sophie Lapix n'était pas en mesure de poser ces questions mais parce que, lorsqu'on anime une soirée électorale, on n'a pas toujours les idées très claires. Je suis spécialiste de ces papiers : quand je considère que telle ou telle question doit être posée par l'animateur – peut-être parce que je suis obsédée par les politiques –, je l'écris sur une feuille pour la lui faire passer.

Venons-en à mon islamophobie supposée. J'assume parfaitement ce que j'ai dit. Après que mes propos ont été publiés sur X sous une forme tronquée, j'ai posté sur ce réseau l'intégralité des échanges que j'ai eus avec Alexis Corbière sur le plateau de France Info TV. Les voici. « L'antisémitisme, ça existe dans ce pays », me dit Alexis Corbière ; je lui réponds :

« la quête du vote musulman aussi ». Petite précision, ce sujet ne venait pas de nulle part. Je lui demandais si Jean-Luc Mélenchon avait raison de soutenir Julien Théry, professeur de Paris-II qui avait traité certaines personnes de génocidaires parce qu'elles avaient demandé à Emmanuel Macron de n'accepter de reconnaître la Palestine qu'à certaines conditions, dont la libération des otages. Alexis Corbière me demande : « Pourquoi faites-vous ce lien. Quel est le rapport ? Pensez-vous qu'il y a des gens qui soient antisémites pour aller chercher le vote musulman », ce à quoi je réponds : « Ah oui ! ». Et je précise : « Je n'ai pas ciblé ce que les musulmans pensaient. Ce ne sont pas les musulmans qui sont condamnables, ce sont ceux qui croient qu'en leur disant des propos antisémites, ça va pouvoir les rallier ». Et M. Corbière dit : « Si certains le font, c'est absolument détestable ».

Ces propos, je le répète, je les assume totalement. J'ai fait repasser cet extrait sur le plateau de France Info TV à la même heure un autre jour et le recteur de la grande mosquée de Paris, présent dans nos locaux, à qui j'ai montré l'intégralité de ces échanges, m'a dit : « Ce n'est pas du tout ce qu'on m'a montré ».

Présidence de Mme Sophie Mette, vice-présidente de la commission d'enquête.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Nous en venons à une autre séquence de questions sur un sujet attendu : les journalistes qui partagent la vie de candidats potentiels à l'élection présidentielle, qui se comptent sur le doigt d'une main. Alors que les Français attendent plus que jamais, du service public qu'il démontre sa neutralité comme son impartialité, France Télévisions, pour incarner son principal rendez-vous d'information, le JT de vingt heures, a choisi une journaliste dont le compagnon n'est autre que Raphaël Glucksmann, candidat pressenti pour représenter le Parti socialiste à la prochaine élection présidentielle.

Delphine Ernotte a expliqué son choix en juin dernier sur le plateau de « Quotidien ». La temporalité interroge, car à ce moment-là, nous n'étions qu'à quelques semaines d'une élection majeure à laquelle Raphaël Glucksmann se présentait comme tête de liste et à dix-huit mois d'une élection présidentielle pour laquelle il pourrait se présenter en tant que candidat du Parti socialiste.

Personne, même dans cette commission d'enquête, ne porte de jugement sur les qualités journalistiques évidentes de Léa Salamé, qualités que partagent des dizaines voire des centaines d'autres journalistes parmi les près de 3 000 que compte France Télévisions. C'est sur le plan de la déontologie que nous nous plaçons. Considérant l'exigence et le caractère particulièrement sensible de son poste, eu égard aussi au rôle d'arbitre que doit tenir l'audiovisuel public à l'approche d'échéances électorales, pensez-vous sincèrement et rétrospectivement que ce choix était pertinent ?

M. Alexandre Kara. Je continue de penser que ce choix était extrêmement pertinent. Vous vous en doutez, je ne l'ai pas fait sur un coup de tête. Au cours de ma carrière, j'ai croisé Christine Ockrent, Anne Sinclair, Marie Drucker, Béatrice Schönberg, des femmes extraordinaires d'un point de vue professionnel qui avaient commis le « péché » de partager la vie d'un homme politique. Quand j'ai pensé à Léa Salamé, je ne me suis pas posé la question de savoir qui était son compagnon, je me suis demandé qui était la meilleure pour incarner le 20 heures.

J'ai apporté son CV avec moi. Elle a commencé à France 24, a poursuivi sa carrière à iTélé, a ensuite animé « L'Émission politique » avec David Pujadas puis Thomas Sotto. En 2020, elle a mené l'interview présidentielle du 14 juillet avec Gilles Bouleau, avec lequel

elle a également animé le débat de l'entre-deux tours en 2022. Surtout, pendant huit ans, elle a été la principale intervieweuse de la matinale de France Inter, laquelle s'est imposée grâce à elle comme première matinale de France. À cette époque-là, on n'avait rien à lui reprocher. Je vous rappelle aussi qu'elle a commencé sa carrière journalistique bien avant que Raphaël Glucksmann ne devienne son compagnon.

Deuxième chose : je suis directeur de l'information d'un grand groupe de médias et je peux vous assurer que, contrairement à ce que vous laissez entendre, il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, il n'y en a qu'une. Quand j'ai commencé à réfléchir au 20 heures, son nom s'est imposé. Et vous savez quoi ? Non seulement, je suis très fier de mon choix mais les faits me donnent raison, puisque la première semaine de janvier, le journal a enregistré la meilleure audience depuis treize mois.

Vous évoquez son compagnon. Lors des élections européennes, elle s'était retirée de l'antenne de France Inter pour éviter tout conflit.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pour les européennes de 2024, elle s'est maintenue au journal télévisé.

M. Alexandre Kara. Non, puisqu'elle a commencé à présenter le 20 heures en septembre 2025. Elle était sur France Inter au moment des européennes et avait choisi de prendre du recul.

Vous considérez que Léa Salamé devrait mettre sa carrière entre parenthèses pour favoriser son compagnon. Moi, je ne le pense pas. Nous sommes en 2026. La candidature de Raphaël Glucksmann, pardon de vous le dire, est hypothétique. Peut-être qu'il décidera de lui-même de se retirer pour laisser sa compagne continuer sa carrière. Je n'en sais rien, je n'ai pas la réponse. En revanche, ce que je peux vous dire, c'est que s'il était candidat à la présidentielle, il est évident que nous imposerions les règles déontologiques qui sont celles du service public : Léa Salamé devra se retirer de l'antenne.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Certes, Léa Salamé n'était pas à la tête du 20 heures au moment des européennes mais Delphine Ernotte a pris sa décision à cette période-là.

Vous expliquez avoir choisi la meilleure. Le seul juge qui fait foi en matière de télévision, ce sont les audiences. De septembre à décembre 2025, Léa Salamé a attiré en moyenne 3,78 millions de téléspectateurs, soit une part d'audience de 19,7 %, autrement dit 230 000 téléspectateurs de moins qu'Anne-Sophie Lapix à la même période, l'année précédente. Plus étonnant, son joker, Jean-Baptiste Marteau, qui l'a remplacée à deux reprises pendant les vacances de la Toussaint ainsi qu'à Noël, a retrouvé le même niveau d'audience qu'Anne-Sophie Lapix en 2024, avec en moyenne 230 000 téléspectateurs de plus. Comment expliquez cette différence alors que généralement les jokers, moins bien identifiés par le public, font de moindres audiences ? Il n'y a pas des centaines de Léa Salamé, dites-vous, mais peut-être qu'il y en a des dizaines, dont Jean-Baptiste Marteau. Est-ce vraiment le critère de l'audience qui a guidé votre choix ?

M. Alexandre Kara. Je ne fais pas de politique parce que je pense que je ne serais pas compétent. En revanche, j'estime que je commence à connaître mon métier pour l'avoir pratiqué pendant quelques décennies. Les courbes d'audiences du 20 heures étaient descendantes depuis déjà plusieurs mois, voire plusieurs années. Sur la période que vous

indiquez, vous avez raison, Anne-Sophie Lapix était un peu au-dessus de Léa Salamé mais il faut rappeler qu'il y a eu en l'espace d'un an un million de téléspectateurs en moins. Ils se sont évaporés. Par ailleurs, par rapport au dernier mois d'Anne-Sophie Lapix, Léa Salamé a nettement amélioré les scores.

À la télé, on dit toujours que les audiences descendent par l'ascenseur mais qu'elles montent par l'escalier. Il faut laisser s'installer les personnes. On ne peut pas juger de leurs résultats au bout de deux, trois, quatre mois, sauf peut-être dans le cas de certaines émissions de divertissement, mais presque jamais pour un JT. Lundi, nous étions à plus de 4 millions, soit plus de 20 % de parts de marché, seuil que nous avons aussi dépassé mardi. Les résultats de Léa Salamé sont bons.

Vous me parlez de Jean-Baptiste Marteau, excellent journaliste – je le sais, puisque c'est moi qui lui ai proposé d'être joker de Léa Salamé. Pendant les vacances, la configuration n'est pas la même. Le total des téléspectateurs du JT – programme qui ne s'interrompt jamais durant l'année – augmente car la plupart des *talks* des chaînes concurrentes sont suspendus pendant cette période. Le réservoir d'audience est donc beaucoup plus important. C'est pourquoi il arrive régulièrement que les jokers fassent plus d'audience que les titulaires pour la simple raison qu'ils sont confrontés à une concurrence moins forte. C'est mécanique.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous avez fait référence à une jurisprudence qui a fait date, celle d'Anne Sinclair. Le 5 juin 1997, quand son mari, Dominique Strauss-Kahn, est entré au gouvernement, elle a quitté l'émission « Sept sur sept », simple magazine d'information, qui plus est, d'une chaîne privée, TF1. Marie Drucker, épouse de François Baroin, et Béatrice Schönberg, épouse de Jean Louis Borloo, ont appliqué cette règle : elles ont toutes deux renoncé à présenter le 20 heures de France 2 à la suite de la nomination de leur mari au gouvernement, respectivement en 2005 et 2007.

La jurisprudence Pulvar, elle, est née le 23 novembre 2010, jour où Arnaud Montebourg a annoncé sa candidature à l'élection présidentielle : Audrey Pulvar, qui était sa compagne, a été suspendue immédiatement de son émission politique sur iTélé, chaîne privée également. Il restait alors dix-sept mois avant la présidentielle ; quinze mois nous séparent de la prochaine élection présidentielle.

En tant qu'éditorialiste politique, madame Saint-Cricq, vous connaissez mieux que quiconque les ambitions présidentielles de M. Glucksmann. Pourquoi Léa Salamé, compagne d'un éventuel candidat assumé à l'élection présidentielle et donc en situation de conflit d'intérêts personnel, présente-t-elle toujours le premier JT de l'audiovisuel public ?

M. Alexandre Kara. Vous êtes certainement un bien plus fin analyste de la vie politique que moi, mais rien ne laisse penser aujourd'hui que Raphaël Glucksmann sera dans la course aux élections présidentielles.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Tout le laisse penser.

M. Alexandre Kara. C'est ce que vous pensez. Excusez-moi, mais ces élections auront lieu dans plus d'un an. Tant que Raphaël Glucksmann n'est pas officiellement candidat, il n'y a aucune raison de demander à Léa Salamé de se retirer de l'antenne et de l'empêcher d'exercer son métier. Ce qui nous oppose, ce n'est pas le constat – s'il y avait un conflit d'intérêts, nous prendrions une décision –, c'est le calendrier.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Elle en est absolument d'accord, nous en avons discuté. Elle en parle très facilement : ce n'est pas du tout quelque chose qui lui est imposé d'en haut. Elle est absolument persuadée que, quand les choses seront devenues déontologiquement impossibles, elle le fera et je pense qu'elle est capable de trouver le bon moment.

Mme Caroline Parmentier (RN). Autrement dit, elle pense qu'il se présentera...

Mme Nathalie Saint-Cricq. Je ne vais pas faire de spéculations. Je dis juste qu'il y a des hypothèses et que quand la situation deviendra problématique, les choses se feront dans les bonnes conditions.

Mme Muriel Pleynet. Lorsque Raphaël Glucksmann a été tête de liste aux élections européennes, Léa Salamé n'a eu besoin de personne : elle s'est retirée elle-même de la matinale de France Inter, contre l'avis de sa direction qui n'y était pas spécialement favorable. En responsabilité, elle prendra les décisions qu'elle a à prendre. Encore une fois, il y a des règles à France Télévisions.

Mme Sophie Mette, présidente. C'est après l'annonce de la candidature de leurs conjoints que les journalistes que vous avez citées, monsieur le rapporteur, ont fait un pas de côté. Le cas de Léa Salamé s'inscrit donc dans le cadre habituel.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Si je comprends ce que vous dites, monsieur Kara, madame Saint-Cricq, Léa Salamé restera présentatrice du 20 heures de France 2 jusqu'à ce que Raphaël Glucksmann se déclare candidat, même si c'est seulement deux mois avant les élections présidentielles.

M. Alexandre Kara. Vous avez parfaitement compris. Je le dis sans aucune agressivité – je ne suis pas là juste pour vous contredire – mais les règles sont clairement établies. Léa Salamé m'a dit elle-même, qu'il était possible qu'elle ne puisse plus présenter le 20 heures à l'approche des élections présidentielles. C'est en mon âme et conscience que je l'ai choisie pour présenter le JT. Je ne sais pas si Raphaël Glucksmann sera candidat dans deux, cinq, douze mois ou jamais. On peut toujours faire de la politique fiction, mais je n'ai pas la réponse à cette question. Le moment venu, les règles déontologiques du service public seront appliquées, que ce soit par moi ou par mon successeur. N'ayez aucun doute là-dessus.

Mme Nadège Abomangoli (LFI-NFP). Lorsqu'en 2010, Mme Pulvar s'est retirée de l'antenne d'iTélé, Arnaud Montebourg était candidat non pas à l'élection présidentielle mais à la primaire socialiste : nous ne savions pas si sa candidature allait ou non être retenue. Se pose donc une question de temporalité. Si M. Glucksmann a bien indiqué qu'il ne participerait pas à une primaire, personne ne peut ignorer qu'il est l'un des acteurs essentiels du débat public politique à l'approche de l'élection présidentielle. Il ne s'en cache pas. Quels signaux attendriez-vous pour appliquer ces règles déontologiques que vous évoquez ? M. Glucksmann est un « impétrant », pour reprendre le mot d'Arnaud Montebourg, et cela pose question. S'il se déclare très tard, il aura le temps de participer aux débats sur le meilleur candidat ou la meilleure candidate à l'élection présidentielle pour le camp politique qu'il prétend représenter.

M. Alexandre Kara. Je crains de me répéter, mais je n'ai pas de véritable réponse à cela. Nous appliquerons les règles en fonction de la réalité politique. Je ne suis pas dans la tête de M. Glucksmann, donc je ne peux pas aller plus loin. Nous sommes bien évidemment très vigilants s'agissant des conflits d'intérêts. On fait de Léa Salamé une cible facile, mais les conflits d'intérêts peuvent arriver à d'autres niveaux. Nous avons des compagnons ou des

compagnes, pour la plupart d'entre nous : nos vies professionnelles et personnelles se mélangent. C'est le cas aussi de Léa Salamé. Il se trouve par ailleurs qu'elle est excellente dans son domaine de compétence. C'est pour cela qu'elle a été choisie et nous avons décidé de ne pas la pénaliser à partir du moment où dès le départ, les règles étaient claires. Je ne suis pas devin, je ne sais pas quel sera le calendrier. Toujours est-il que les règles que nous nous sommes imposées et que Léa Salamé a elle-même réclamées seront appliquées.

Mme Nathalie Saint-Cricq. Il n'est pas pensable que Léa Salamé utilise un quelconque pouvoir pour inviter ou favoriser son compagnon. Cela déclencherait un tollé immédiat et cela ne lui viendrait même pas à l'esprit. France Télévisions est une maison extrêmement transparente et il est bien évident qu'il y a en son sein suffisamment d'humains responsables et dotés de bon sens pour dire dans quelle temporalité ce ne sera plus jouable. Je suis persuadée qu'elle s'en rendra compte même avant nous.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous parlez, monsieur Kara, d'extrême vigilance et de règles déontologiques. Alors que M. Glucksmann laisse planer le doute quant à son intention d'être candidat à l'élection présidentielle, pourquoi ne pas appliquer un sain principe de précaution pour prévenir toute forme de conflit d'intérêts ?

M. Alexandre Kara. Au risque de me répéter, je ne suis pas juge. Ce n'est pas à moi de décider de la mort professionnelle de quelqu'un en raison de sa proximité avec une personne ou une autre. J'ai choisi Léa Salamé pour ses compétences professionnelles. Cela a été ma décision. J'ai eu avec elle un dialogue au cours duquel elle m'a immédiatement mis en garde contre un risque dont elle est totalement consciente. Nathalie Saint-Cricq a raison : elle devancera probablement l'appel, nous n'aurons pas besoin de le lui rappeler.

On ne peut pas conditionner la carrière de quelqu'un à celle de sa compagne ou de son compagnon. On doit le faire à partir du moment où l'on entre dans une zone grise – celle où la déontologie n'est plus respectée, où certaines règles ne sont plus appliquées et où le conflit d'intérêts apparaît. C'est une évidence. Mais je me refuse aujourd'hui à priver les Français et le 20 heures d'une journaliste aussi talentueuse.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au respect du pluralisme sur les chaînes du service public. Certains choix d'invités interrogent, au point que certains se demandent s'ils ne seraient pas guidés par des inclinations personnelles.

Je pense à M. Zucman, qui a été invité plus d'une dizaine de fois sur les antennes du service public à l'automne – rappelons qu'il a été l'un des rédacteurs du programme économique du Parti socialiste. Je pense aussi à M. Coquerel, membre de La France insoumise, qui, le 11 janvier, était invité pour la vingt-sixième fois en moins de douze mois sur le plateau de France Info TV. S'il s'agit de respecter le pluralisme, vous pourriez inviter d'autres membres du même parti comme Mme Soudais, M. Caron ou M. Saintoul.

Le 14 janvier dernier, sur ce même plateau, des millions de Français ont entendu une journaliste – identifiée comme Catherine Tricot par *Libération* – dire, pensant que son micro était coupé, « C'est le meilleur, Coquerel », ce à quoi une autre personne a immédiatement répondu « Oui, c'est vrai ». Ces propos contribuent au sentiment qu'il existe une connivence entre des journalistes et des personnalités politiques marquées à gauche, voire à l'extrême gauche.

Comment expliquez-vous que certains, comme M. Zucman ou M. Coquerel, bénéficient ainsi d'un statut de quasi-invité permanent sur les antennes du service public ?

Mme Sophie Mette, présidente. Je voudrais souligner que l'on était en période budgétaire, de telle sorte qu'il était assez logique que ces personnes aient été au cœur de l'actualité !

Mme Muriel Pleynet. Vous répondez presque à ma place, madame la présidente. Gabriel Zucman a été invité une fois au 20 heures, comme l'a été aussi le ministre de l'économie. Alors que l'Assemblée débattait de la taxe Zucman, il nous a paru parfaitement cohérent que le journal de France 2 le reçoive en plateau pour comprendre de quoi il était question, en quoi consistait cette taxe et qui il était. D'autres médias l'ont invité aussi. Il était un acteur de l'actualité à ce moment-là : je le répète, cela nous a paru parfaitement naturel.

Sur le plateau du 20 heures s'expriment des points de vue contradictoires. On y entend toutes les opinions. Depuis début septembre, Léa Salamé y a reçu soixante personnes : vous imaginez la diversité de leurs profils.

Quant à Éric Coquerel, il a, du fait de ses fonctions à l'Assemblée nationale, davantage de légitimité que d'autres à être invité en plein débat budgétaire. Vous vous en doutez, nous choisissons évidemment nos invités en fonction de l'actualité.

Enfin, si Mme Tricot trouve Éric Coquerel excellent, je la laisse libre de ses propos !

M. Charles Alloncle, rapporteur. Selon une enquête de l'émission « Arrêt sur images », confirmée par des informations qui me sont parvenues, un documentaire préparé par Geoffrey Livolsi en 2018 et ayant vocation à être diffusé dans l'émission phare de France 5, « Le Monde en face », a été refusé par la directrice de France 5 de l'époque, Nathalie Darrigrand, après avoir fait l'objet d'un refus de France 3 également. Ce documentaire portant sur le harcèlement moral à France Télécom coïncidait parfaitement avec l'actualité : l'entreprise, devenue Orange, était alors en plein procès. En 2019, elle a été condamnée pour harcèlement moral, après qu'une situation de souffrance au travail a causé trente-cinq suicides de salariés en 2008 et 2009. Mme Ernotte était à l'époque cadre exécutive de France Télécom, où elle a passé près de trente ans. Lors de la réunion de présentation du documentaire, Mme Darrigrand aurait justifié sa décision en disant qu'il n'était « pas bon d'enquêter sur l'ancienne boîte de la patronne ».

Après ce refus, Geoffrey Livolsi n'a plus jamais été contacté à ce sujet – ni par la société de production qui finançait le projet, ni par France Télévisions. Êtes-vous en mesure de nous dire si vous avez eu connaissance de cette situation ? Si oui, la condamnez-vous ? Vous est-il arrivé de censurer des magazines, documentaires ou lignes éditoriales pour ne pas déplaire à la direction de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Je rappelle, car il est important que vous l'ayez tous en tête, que je parle sous serment. Je n'ai pas connaissance de cet épisode puisque, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, ce programme n'est ni sous la responsabilité ni sous la tutelle de la direction de l'information – d'autant plus que je n'étais alors pas en poste.

Vous me posez ensuite une question fondamentale : Delphine Ernotte a-t-elle pu faire pression, d'une manière ou d'une autre, pour que nous ne parlions pas de l'affaire France Télécom sur nos antennes ? La réponse est qu'elle n'a jamais fait pression sur moi pour

empêcher un quelconque reportage sur France Télécom. J'ajoute que nous avons suivi l'actualité de France Télécom et ses suites judiciaires au journal télévisé de 20 heures, au même titre – ni plus ni moins – que les autres acteurs médiatiques, et que nous l'avons fait sans aucun problème.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'en viens au sujet du *fact checking* et de la lutte contre les *fake news*, dans laquelle France 2 est très engagée. Le 10 janvier dernier, dans l'émission « Vrai ou faux » animée par Julien Pain sur France Info, était invité Christophe Ventura, présenté à l'antenne comme un spécialiste de l'Amérique latine. Il était là pour évoquer la capture de Nicolás Maduro, qu'il a d'ailleurs refusé de qualifier de dictateur. En faisant le travail de *fact checking* dont Julien Pain est présenté comme le spécialiste, j'ai constaté que, d'après les informations publiques disponibles, M. Ventura est un militant politique engagé à l'extrême gauche, ancien membre du Parti de gauche, et qu'il a même soutenu publiquement Nicolás Maduro : en 2013, il s'est rendu au Venezuela célébrer sa victoire à l'élection présidentielle aux côtés d'Éric Coquerel, premier intervenant politique invité sur l'antenne de France Info TV.

Le fait de présenter un militant favorable au régime dictatorial de Nicolás Maduro comme un expert, dans une émission censée faire du *fact checking*, ne pose-t-il pas un problème de crédibilité fondamental à France Télévisions et à l'ensemble de l'audiovisuel public ?

Mme Muriel Pleynet. Nos règles sont très claires. Tous nos intervenants en plateau, tous nos invités, doivent être présentés correctement et de façon complète. S'ils ont un engagement politique quel qu'il soit, il doit être mentionné. Si cela n'a pas été le cas pour M. Ventura, c'est effectivement une erreur. Je vérifierai ce point car je n'ai pas la certitude que nous l'ayons fait, ni que nous ne l'ayons pas fait. Quoi qu'il en soit, les règles sont claires : nous devons présenter les engagements politiques de nos invités.

M. Alexandre Kara. Je ne pense pas que l'information de France Télévisions puisse être soupçonnée d'être favorable, d'une façon ou d'une autre, au régime qui était en place au Venezuela. Nous avons diffusé un certain nombre de reportages ces dernières semaines. Nous avons régulièrement porté la contradiction sur ce sujet. Contrairement à ce que vous sous-entendez, nous n'avons pas la volonté de présenter une situation différente la réalité. Nous avons consacré une page complète au Venezuela dans la deuxième partie du 20 heures, en cherchant à être les plus pédagogiques possible sur le sujet.

Vous n'avez pas évoqué le fait que M. Pigasse ait été mal présenté sur nos antennes, ce dont je me suis ému. Je le regrette, en effet : nous devons toujours bien présenter nos invités, leurs engagements et les conflits d'intérêts. C'est une règle évidente, avec laquelle je n'ai pas de problème. Si M. Ventura a été mal présenté, c'est une erreur que nous regrettons ; nous allons vérifier.

Mais cela ne doit pas remettre en cause le *fact checking* et, plus généralement, la lutte contre la désinformation, qui est une œuvre collective. Nous devons regarder tous ensemble ce qui relève de l'information et ce qui relève du ressenti, de l'opinion – ou de la manipulation, qui arrive parfois et à laquelle il est fondamental que nous soyons vigilants. C'est le rôle du service public. Je le répète : nous ne sommes pas infallibles, il nous arrive de faire des erreurs. Je ne sais pas si c'est le cas dans cette affaire, car je n'étais pas au courant. Nous vérifierons et, si c'est une erreur, je la regrette.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Il y a, au sein de France Télévisions, une importante cellule de *fact checking*, censée incarner le plus haut niveau d'impartialité, d'indépendance et de neutralité de votre rédaction. Vous avez choisi de confier cette responsabilité lourde et exigeante à Mme Linh-Lan Dao, présentée comme une spécialiste du *fact checking* sur France Info et France 5. Or il ne m'a fallu que quelques clics pour retrouver cette « fact checkeuse » en chef du service public comme tête d'affiche d'une réunion politique de La France insoumise, organisée le 13 novembre dernier à Toulouse, aux côtés du député M. Piquemal. La réunion était intitulée « Vous, les Asiates. Enquête sur le racisme anti-asiatique en France ».

Considérez-vous qu'une journaliste aussi engagée publiquement aux côtés de La France insoumise dispose de la légitimité nécessaire pour exercer des fonctions de *fact checking* à la tête de France Télévisions ?

Mme Muriel Pleynet. Tout collaborateur de France Télévisions, lorsqu'il désire s'exprimer à l'extérieur, donner des cours en école de journalisme ou participer à une conférence, doit en faire la demande auprès de la direction de l'information et du comité compétent. Linh-Lan Dao ne l'a pas fait. Elle l'a reconnu : elle n'avait pas à participer à cet événement, encore moins sans nous en avoir avertis et sans l'avoir déclaré. Il y a donc eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Quelle a été la nature de cette sanction ?

Mme Muriel Pleynet. Je n'ai pas à préciser la nature de la sanction ; je me contenterai de vous dire qu'il y a eu sanction.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Pourquoi ne souhaitez-vous pas la préciser ?

Mme Muriel Pleynet. Nous avons une règle, à France Télévisions : nous ne précisons jamais la nature des sanctions à l'encontre des collaborateurs. Cela relève de la seule relation que nous avons avec eux.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Le 12 janvier dernier, dans l'émission « Sur le terrain », France Info a reçu Afchine Alavi. Il y a été présenté comme un simple opposant au régime iranien alors qu'il est en fait un membre actif de l'Organisation des moudjahidines du peuple iranien, une organisation islamiste impliquée dans plusieurs attentats et classée comme terroriste par l'Union européenne, les États-Unis et le Canada jusqu'en 2013. Elle ne bénéficie d'ailleurs d'aucun soutien significatif au sein de la population iranienne. Pourtant, M. Alavi s'est exprimé à l'antenne au nom du peuple iranien, en contestant certaines réalités des manifestations.

Je rappelle que vous aviez annoncé en février dernier, monsieur Kara, une remise à plat des processus de décision et de validation des sujets afin, précisément, de renforcer les garde-fous éditoriaux. Comment une telle négligence a-t-elle donc pu se produire sur un sujet éminemment sensible, alors que plus de 30 000 Iraniens ont été massacrés par le régime islamiste des mollahs en seulement quarante-huit heures ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je ne suis pas au courant. Nous avons expliqué tout à l'heure que nous ne pouvions pas regarder en permanence toutes les antennes ; il nous faudrait des journées de cent heures.

Ensuite, les choses sont complexes. Nous avons des programmeurs très compétents mais, comme nous invitons cinquante personnes par jour, il peut arriver que quelqu'un échappe à leurs fourches caudines.

Sur l'Iran, nous avons été le premier média audiovisuel à parler. Sur l'Iran, nous avons fait, dans nos journaux télévisés, davantage de reportages que toutes les autres chaînes généralistes confondues. Sur l'Iran, nous avons fait une deuxième partie du 20 heures de vingt minutes ; nous étions les premiers à mettre en avant les massacres dont on ne connaît toujours pas l'ampleur.

Une information ne peut pas être jugée sur la base d'une approximation ou d'une erreur, mais à l'aune de sa globalité. C'est important. Vous pouvez en effet sous-entendre, en tenant les propos que vous tenez, que nous aurions une oreille compatissante vis-à-vis de gens au passé, au comportement ou aux propos douteux. Or ce n'est pas le cas. Jamais.

Mais si vous me dites que nous sommes parfois pris en défaut d'attention ou que nous n'avons pas mené une enquête assez poussée sur certains invités, je vous réponds que cela peut arriver. Vous me le signalez, je le note, je vais me renseigner dans les vingt-quatre heures et, s'il s'avère que c'est une personne à qui nous ne devons pas donner la parole, je peux vous assurer que vous ne la verrez plus sur l'antenne de France Info.

Mme Muriel Pleynet. Je me permets de préciser que, pour couvrir les événements en Iran, nous avons reçu beaucoup d'invités aux profils très divers et réalisé de nombreux sujets, y compris dans l'émission « Sur le terrain ».

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nos invités en plateau doivent être présentés correctement. Si cela n'a pas été le cas, nous allons regarder. J'ajoute que nous avons effectivement renforcé la cellule programmation de France Info, désormais dotée d'une rédactrice en chef. C'est donc un appel à la vigilance.

M. Alexandre Kara. Il se trouve que mes équipes, elles, sont au courant de tout cela et me précisent qu'il y avait à ce moment-là quatre personnes en plateau : Afchine Alavi, que nous avons présenté comme membre du Conseil national de la résistance iranienne, Stéphanie Perez, grand reporter à France Télévisions, Adel Bakawan, directeur de l'Institut européen pour les études sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et Guillaume Ancel, ancien officier et chroniqueur. M. Alavi n'était donc pas invité en majesté mais participait à un plateau pluraliste, dans lequel la contradiction était portée. Nous étions bien dans un exercice d'information.

Je le redis néanmoins : s'il s'avère que le pedigree de cette personne la rend indésirable sur France Info, nous y veillerons.

M. Charles Alloncle, rapporteur. France Télévisions a invité, à deux reprises, le 12 janvier, Chirinne Ardakani dans les émissions « C dans l'air » et « C ce soir ». Elle y a été présentée comme une avocate franco-iranienne et une militante des droits humains. Mme Ardakani a été candidate à des élections sous l'étiquette du Parti radical de gauche. Elle s'est présentée, sur votre antenne, comme la porte-voix des Iraniens, en niant, au passage, certaines réalités des manifestations en Iran. Le 16 juin 2025, toujours sur le plateau de « C ce soir », elle affirmait : « Je ne vois aucune différence entre Netanyahu et Khamenei ». Hier, elle assurait, sur son compte X : « La théocratie iranienne et les milices fascistes d'ICE, qui traquent, aux États-Unis, les étrangers, sont des forces d'extrême droite [...] ». Elle établit donc

un parallèle entre la police de l'immigration américaine, l'extrême droite et le régime des mollahs.

Je rappelle que Khamenei et son régime sont responsables du massacre de plus de 30 000 personnes en l'espace de quarante-huit heures, à l'aide d'armes de guerre, contre une population civile désarmée. Des rançons ont même été exigées des familles pour qu'elles puissent récupérer les corps. Des médecins, des chirurgiens, des blessés ont été abattus jusque dans les hôpitaux. Très peu de massacres ont revêtu, au XXI^e siècle, une telle ampleur, une telle brutalité une telle cruauté.

Les rapprochements faits par Mme Ardakani, qui a son rond de serviette sur les antennes du service public, sont faux, très graves et très dangereux, en ce qu'ils constituent une manipulation de l'information. Comment ce type de personnes, présentées comme des experts sur les antennes du service public, peuvent continuer à être invitées ? Quels filtres appliquez-vous ? Vous renseignez-vous sur le pedigree de ces gens avant de les laisser parler devant des millions de Français ?

M. Alexandre Kara. Là encore, je vais essayer d'être clair et de ne pas éluder la question, car elle est primordiale. D'abord, « C dans l'air » et « C ce soir », comme vous le savez pertinemment, n'entrent pas dans le périmètre de l'information, donc ce n'est pas de notre responsabilité ni de notre ressort. Ensuite, je le redis, nous recevons près de 12 000 invités chaque année sur nos antennes, et il arrive qu'il y ait des erreurs. Celles-ci doivent survenir le moins fréquemment possible ; elles ne doivent pas se reproduire. Nous devons effectivement aux Français d'être très vigilants à cet égard. Cela étant, la plupart des gens que vous citez ne viennent pas seulement sur les plateaux du service public : on les retrouve assez régulièrement sur les antennes privées. Nous ne sommes pas les seuls, parfois, à nous faire abuser par le pedigree ou le *curriculum vitae* de certaines personnes.

Vous avez décrit très précisément la situation en Iran ; peut-être avez-vous regardé le 20 heures d'hier, puisque c'est exactement la manière dont nous décrivions la situation iranienne, comme nous l'avons fait depuis le début de la crise. Celle-ci est peut-être la crise la plus grave, la plus meurtrière, la plus insensée que l'Iran ait vécue depuis très longtemps : je suis totalement d'accord avec vous sur ce point.

Nous sommes dans un moment où nous avons besoin de nous renforcer systématiquement. Nous avons commencé à le faire : France Info a renforcé sa cellule de programmation pour éviter ce genre d'erreurs ; nous avons renforcé la cellule transparence, pour mieux contrôler le profil des invités et savoir exactement qui nous invitons. Vous pouvez d'ailleurs trouver la liste complète de nos invités sur notre page Transparence. La vigilance doit aussi être citoyenne – des personnes ont certainement dû vous envoyer des messages. Même en regardant les CV ou internet, on ne connaît pas toujours tout d'une personne. Il y a des gens particulièrement bien renseignés : peut-être les gens qui vous ont informé sont-ils des citoyens iraniens, franco-iraniens ou spécialistes de l'Iran ; nos programmeurs, eux, ne sont pas spécialistes de tous les sujets que nous traitons.

Il faut faire mieux, vous avez raison – nous devons procéder à des vérifications en permanence – mais vous mesurez combien la tâche est ardue.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je voudrais citer un autre cas, qui a ému des millions de Français, au sujet duquel j'ai reçu des centaines de témoignages. Le 21 mai dernier, sur France 5, vous avez diffusé un documentaire de la série « La Fabrique du mensonge »

intitulé « Affaire Lola : chronique d'une récupération ». J'ai regardé ce film qui, pendant quatre-vingt minutes, met en cause ce que vous appelez l'extrême droite. Il y est notamment affirmé « *En quelques jours à peine, une opération d'influence et de manipulation a été orchestrée. Cette récupération n'a qu'un but : faire de la politique en s'emparant de l'affaire, en propageant fausses informations et théories du complot. Tout en profitant de l'émotion nationale.* » *Le documentaire va même jusqu'à évoquer « la crainte des services de l'État de voir se produire sur notre territoire un attentat terroriste d'extrême droite [...]. »*

Je vous rappelle les faits : Lola, 12 ans, a été assassinée à Paris en octobre 2022. Elle a été violée, torturée. Son corps a été dissimulé dans une malle. La principale mise en cause était une ressortissante algérienne qui est restée en France bien qu'elle ait fait l'objet d'une OQTF (obligation de quitter le territoire français). Pouvez-vous expliquer le choix éditorial qui a consisté, quelques mois après ce drame, à mettre en cause ce que vous appelez « l'extrême droite » ? Quelles sont, précisément, les fausses informations, les théories du complot qui, selon ce documentaire, ont été propagées ? Est-ce le fait de relayer massivement un drame qui a bouleversé des millions de Français ou de dire qu'il aurait pu être évité si les OQTF étaient effectivement exécutées en France ? Pour vous, qu'est-ce qu'une *fake news*, dans ce documentaire ?

M. Alexandre Kara. Je suis très embêté puisque, depuis le début, je vous ai dit que j'étais là pour vous répondre franchement ; or dans plusieurs questions, vous parlez d'un périmètre qui n'est pas le mien – ce que vous savez pertinemment puisque je l'ai précisé. Je ne sais pas quoi vous répondre – je ne peux pas répondre à ces questions, vous le savez fort bien. Ce documentaire n'est pas de mon ressort et ne relève pas de mon imprimatur éditorial. La seule chose que je peux vous dire est que, si nous avions été à l'origine de ce magazine, nous pourrions vous répondre puisque nous savons exactement quels sont nos process et comment nous fonctionnons. Je n'intenterai de procès d'intention à personne ; je n'ai pas vu, personnellement, ce documentaire. Je préférerais, si vous en étiez d'accord, que vous évitiez de me poser des questions sur un périmètre qui n'est pas le mien.

M. Charles Alloncle, rapporteur. À qui pourrais-je m'adresser pour obtenir une réponse ? Qui est, selon vous, le directeur responsable de ce documentaire et de sa ligne éditoriale ?

M. Alexandre Kara. L'organigramme de France Télévisions est très clair : vous l'avez. Il suffit de regarder qui s'occupe de ce magazine.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Je reviens à votre périmètre d'activité pour évoquer l'éviction de David Pujadas du journal de 20 heures de France 2, le 17 mai 2017, après seize ans d'antenne. Ce qui m'a marqué, en reprenant les faits, c'est que David Pujadas obtenait de très bons résultats. Au moment où il a été remercié, il se rapprochait de plus en plus des audiences de TF1. Cette décision a été d'autant moins comprise par la rédaction qu'elle a été prise du jour au lendemain, visiblement : peut-être pourrez-vous nous donner plus d'informations à ce sujet. Elle a été prise un mois seulement après le second tour de la présidentielle. Comment est-ce que, rétrospectivement, vous justifiez cette décision ?

M. Alexandre Kara. David Pujadas est un excellent journaliste, qui a apporté beaucoup au service public. Il se trouve que j'ai la chance de le compter parmi mes amis. Je n'ai absolument aucun problème à parler de lui ici. Il est resté seize ans à la tête du JT de France Télévisions. Au cours de cette très longue période, il a pu, indéniablement, imprimer sa marque. Comme vous le savez – je suis bien placé pour en parler –, dans le service public

comme ailleurs, à un moment, il y a du renouvellement. Les figures changent ; peut-être a-t-on besoin d'imprimer autre chose. Ce n'est pas moi qui ai pris la décision de nous séparer de David Pujadas – je n'ai donc pas à m'expliquer – mais la présidente de France Télévisions. Lorsque vous avez travaillé seize ans avec quelqu'un, cela peut provoquer une certaine émotion, c'est normal, mais, une fois de plus – cela prend un écho particulier pour moi aujourd'hui –, personne, dans le service public, n'est propriétaire de son siège, personne n'a de rente à vie, personne n'est au-dessus des choix de sa direction. David Pujadas est un immense journaliste. C'est quelqu'un pour qui j'ai de l'amitié et beaucoup de respect professionnel. Un choix a été fait à un moment : il s'agit, à mon sens, d'un choix professionnel et pas d'autre chose.

M. Charles Alloncle, rapporteur. J'ai recherché la justification de cette décision. J'ai retrouvé deux articles du *Parisien* datés du 18 mai et du 24 juillet 2017 où Delphine Ernotte, qui était déjà présidente de France Télévisions, explique : « Il faut changer. [...] Il est inutile d'attendre que les choses aillent mal pour changer. » On y apprend qu'elle voulait une femme au 20 heures et qu'elle a réalisé des études d'empathie qui l'ont conduite à préférer Anne-Sophie Lapix à David Pujadas. Trouvez-vous justifié de licencier un journaliste reconnu pour son professionnalisme et qui a de bons résultats, non pas sur la base de ses audiences, qui étaient excellentes, mais parce qu'il n'est pas une femme et parce qu'il aurait obtenu un mauvais score à une enquête d'empathie – par ailleurs assez obscure ? On se souvient de la phrase qu'avait prononcée Delphine Ernotte le 25 septembre 2015 : « On a une télévision d'hommes blancs de plus de 50 ans et ça, il va falloir que cela change. » N'est-ce pas la preuve que beaucoup de décisions prises à France Télévisions le sont sur la base, non pas de résultats objectifs, mais d'un projet de société ou, pire encore, d'une triple discrimination ?

M. Alexandre Kara. En ce qui me concerne, je suis un mâle blanc de plus de 50 ans, et je suis resté quatre ans à la direction de l'information, en toute liberté. J'ai été choisi par Delphine Ernotte et j'ai été heureux d'y avoir une activité totalement indépendante. S'agissant de David Pujadas, les explications qu'a fournies Delphine Ernotte dans la presse corroborent celles qu'elle m'a données à l'époque, puisque nous avons échangé sur le départ de David Pujadas. Je le répète, c'était sa décision, pas la mienne ; c'était une volonté de renouvellement. Je ne veux pas entrer dans la polémique. Je n'ai, personnellement, aucune conviction sur le pedigree, le genre, la couleur de peau de la personne qui doit présenter le 20 heures.

Je l'ai dit tout à l'heure – j'ai livré un plaidoyer en ce sens : c'est la compétence qui importe. Il se trouve que, depuis le début des années 1980, les femmes se sont illustrées comme de formidables présentatrices des JT, que ce soit sur TF1, sur France 2 ou sur France 3. Lorsque quelqu'un est resté seize ans à son poste, le fait de se dire qu'à un moment, il peut être remplacé par une femme ne me paraît pas relever du dogmatisme. Moi-même, je cherche, depuis que je suis arrivé à la tête de l'information, à obtenir la parité la plus juste possible parmi les présentateurs, les intervenants. Comme vous le savez, nous devons nous conformer aux règles de l'Arcom en matière de parité, notamment concernant les interventions d'experts. En conséquence, nous essayons, autant que faire se peut, d'avoir une antenne qui ressemble le plus possible au monde réel. Il peut arriver, à un moment, que l'on se dise qu'il est nécessaire de changer simplement parce que l'époque a changé. Une fois de plus, je n'intenterai de procès d'intention à quiconque et ne parlerai pas de dogmatisme. Je pense simplement que, lorsque Delphine Ernotte a pris cette décision, la question était d'abord de se dire qu'il fallait changer quelqu'un qui est resté pendant seize ans à son siège de présentateur de JT.

M. Charles Alloncle, rapporteur. Vous expliquez que l'une des missions du service public de l'audiovisuel est de donner la parole à des personnes exprimant une grande variété de points de vue afin d'apporter un éclairage exhaustif sur un conflit aussi dramatique que celui

qui a cours en Iran. Nous avons auditionné, la semaine dernière, la présidente du comité d'éthique et la médiatrice de Radio France, qui nous ont expliqué que Reza Pahlavi – qui ne s'est pas encore exprimé sur ses ondes – serait peut-être invité prochainement. Est-ce que ce sera aussi le cas sur les antennes de France Télévisions ?

M. Alexandre Kara. Est-ce une suggestion de votre part ? Là encore, comme j'ai décidé, depuis le début de cette audition, d'être extrêmement transparent, sachez que nous avons lancé plusieurs invitations à M. Pahlavi qui, pour l'instant, les a déclinées en nous expliquant que cela ne correspondait pas à son agenda médiatique et qu'il prendrait la parole le moment venu.

Mme Sophie Mette, présidente. Mesdames, monsieur, je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

La séance s'achève à dix-huit heures dix.

—————

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Charles Alloncle, M. Erwan Balanant, M. Philippe Ballard, Mme Céline Calvez, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Virginie Duby-Muller, M. Christian Girard, Mme Sophie Mette, Mme Caroline Parmentier, M. Jérémie Patrier-Leitus, M. Aurélien Saintoul, Mme Anne Sicard, Mme Ersilia Soudais, Mme Sophie Taillé-Polian

Assistait également à la réunion. – Mme Nadège Abomangoli